

Document du

FONDS COMMUNS POUR PRODUITS DE BASE

Usage officiel uniquement

**Accès au Financement pour le Développement des Cultures de
Diversification dans les zones de Production de Café
(CFC/OIC/30)**

(financé par le Second Account)

RAPPORT D'ÉVALUATION



Stadhouderskade 55
Ab 1072 Amsterdam
Hollande
Téléphone. +31 20 5754949
Fax. +31 20 6760231
E-mail. Managing.Director@common-fund.org

Date : 12 Décembre 2007

La distribution de ce document est limitée et devra être utilisée par les destinataires strictement dans l'exécution de leurs fonctions officielles. Son contenu ne saurait être révélé sans le consentement préalable du Fonds commun pour Produits de Base

TABLE DES MATIERES

<i>Abréviations et acronymes</i>	3
<i>Cadre logique</i>	5
Résumé du projet.....	6
I – INTRODUCTION	8
A. CONTEXTE DU PROJET.....	8
B. APERCU DE L’ECONOMIE DE CAFE.....	9
C. PERTINANCE DU PROJET PAR RAPPORT A LA STRATEGIE DE L’OIC....	10
D. INSTITUTIONS IMPLIQUEES ET LEURS RESPONSABILITES.....	11
II – DESCRIPTION DU PROJET	13
A. FONDEMENTS ET OBJECTIFS DU PROJET.....	13
B. LES COMPOSANTES DU PROJET.....	17
C. LES AVANTAGES DU PROJET ET LES BENEFICIAIRES.....	28
III - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	29
IV - DROITS D’AUTEUR ET PUBLICATION	30
V - LES COUTS ET FINANCEMENTS DU PROJET	30
VI - SUIVI, SUPERVISION ET EVALUATION DU PROJET	30
A.AGENCE D’EXECUTION DU PROJET (AEP) : FGCCC.....	36
B. STRUCTURE NATIONALE DE GESTION.....	31
C. SUIVI ET EVALUATION.....	31
D. STRUCTURE DE GESTION DU PROJET EN COTE D’IVOIRE.....	31
E. STRUCTURE DE GESTION DU PROJET AU BURUNDI.....	32
VII - LES RISQUES DU PROJET	32
VIII - LE PLAN DE TRAVAIL ET LE PROGRAMME D’EXECUTION	34
A. PLAN DE TRAVAIL.....	34
B. PROGRAMME D’EXECUTION (DEUX PHASES).....	34
IX - ANNEXE ET ANNEXES	41
ANNEXE 1 : TABLEAUX DU BUDGET DU PROJET.....	41
ANNEXE 2 : TABLES DE COUT ET PROFIT DE LA DIVERSIFICATION.....	65
ANNEXE 3 : AGENCES DE COLLABORATION DE PROJET.....	67
ANNEXE 4 : VUE D’ENSEMBLE DE L’ECONOMIE DE CAFE DANS.....	
LES PAYS PARTICIPANTS.....	75

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BAD : Banque Africaine pour le développement

AFREXIMBAK : Banque Africaine export – Import

ANADER : Agence Nationale pour le Développement Rural

CFC : Fonds Commun pour les Produits de Base

CNRA : Centre Nationale de Recherche Agronomique

UE : Union Européenne

FENACOOPEC : Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit

CE : Communauté Européenne

FGCCC : Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao

OIC : Organisation Internationale du Café

FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole

ONG : Organisation Non Gouvernemental

OCIBU : Office du Café du Burundi

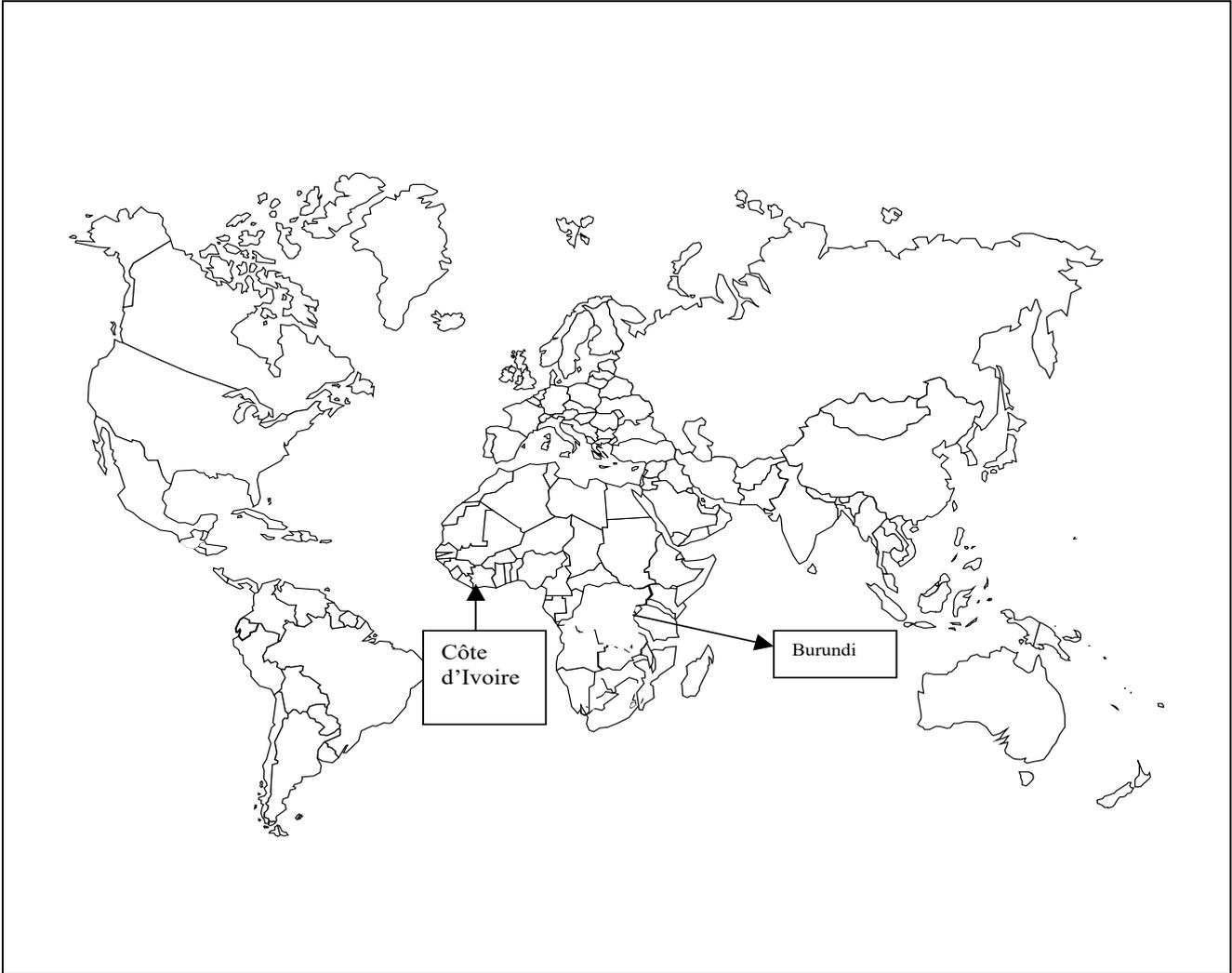
AEP : Agence d'Exécution du Projet

OS (SB) : Organe de Supervision

UCODE : Union pour la Coopération au Développement

UNCDF : Fond des Nations Unies pour le Développement du Capital

USD : Dollar Américain



CADRE LOGIQUE

Titre du projet : Access au financement pour le développement de cultures de diversification dans les zones de production de Café

Date estimée pour début de projet : Jan 2008

Date d'achèvement proposée : Dec. 2011

Résumé narratif	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	hypothèses
<p>But principal La promotion de la sécurité des revenus dans les zones de production de café à travers la promotion de petits systèmes de crédits aux producteurs pour un programme de diversification adéquat basé sur la gestion de la chaîne de valeur</p>	<p>(a) L'accroissement et la sécurisation des revenus des producteurs de café (b) une croissance dans la production de cultures alternatives dans les zones de production de café</p>	<p>(a) Une enquête détaillée sur l'impact du projet ; (b) Des rapports administratifs ; le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture sur la situation de la sécurité alimentaire (c) Les statistiques nationales ; des données sur la production agricole ; (d) Des statistiques internationales, des données de l'OIC, et de la FAO</p>	<p>– Un environnement macroéconomique stable et fiable ; – La poursuite de la politique d'éradication de la pauvreté et de celle la modernisation de l'agriculture ; – La stabilité politique dans les pays concernés</p>
<p>Objectifs spécifiques (a) Elaborer un système de crédit pour les cultures alternatives ; (b) Promouvoir la diversification des cultures dans les zones de production de café ; (c) promouvoir la sécurité alimentaire dans les zones de production de café ; (d) Elaborer des stratégies pour ajouter de la valeur aux nouvelles cultures ; (e) Former les producteurs dans le but de renforcer leurs capacités en gestion de l'épargne et du crédit ; (f) Vulgariser le système de crédit pour cultures/ activités de diversification dans d'autres pays producteurs de café</p>	<p>(a) nombre de producteurs bénéficiant des prêts à la diversification ; (b) Une hausse des cultures/les activités alternatives ; (c) La consommation alimentaire locale sera couverte par les produits diversifiés dans les zones appropriées ; (d) Augmentation de la valeur ajoutée des produits diversifiés ; (e) Un nombre croissant de producteurs ayant le savoir-faire technique et professionnel. (f) L'utilisation du système dans d'autres pays producteurs de café</p>	<p>(a) Données provenant des institutions financières ; (b) Données provenant des associations de producteurs (c) Hausse de la production de culture de qualité et une réduction des importations de denrées alimentaires; (d) Augmentation de la production de produits finis ; (e) Suivi des programmes de sensibilisation des producteurs et de leurs capacités en gestion du crédit ; (f) Augmentation du nombre de pays utilisant le système</p>	<p>(a) Titre foncier approprié (b) Maladies des cultures maintenues à des niveaux raisonnables ; (c) Mesures incitatives de la part du gouvernement et des donateurs ; (d) Programme économique durable (e) Producteurs à participer au programme.</p>
<p>Résultats attendus (a) Elaboration d'un système de prêts durable ; (b) Producteurs techniquement et financièrement équipés pour développer des activités alternatives ; (c) Augmentation de la production de cultures de diversification; (d) Disponibilité de denrées alimentaires au plan national en remplacement à l'importation ; (e) Promotion de l'approche de La chaîne de Valeur pour culture diversifiée ; (f) Développement de systèmes agricoles efficaces; (g) Amélioration du savoir-faire des producteurs dans la gestion du crédit.</p>	<p>(a) Manuels de fonctionnement, procédures et Protocoles d'Accords appropriés pour l'exécution de la Composante du prêt ; (b) Diversité des sources de revenus des producteurs; (c) Réduction des dépenses liées à l'importation de denrées alimentaire ; (d) Amélioration des réseaux de commercialisation ; (e) Hausse de la valeur ajoutée ; (f) Augmentation du nombre de plantations équipées et bien gérées ; (g) Approximativement 2.500.000 dollars américain prêtés aux producteurs dans le cadre du projet.</p>	<p>(a) Etude de l'impact du projet ; (b) Statistiques du gouvernement ; (c) Etudes des producteurs.</p>	<p>– Capacité des producteurs à s'approprier de nouvelles technologies ; – Bonne gestion du temps pour l'exécution du projet ; – Maladies des cultures alternatives maintenues à des niveaux tolérables ; – Modernisation des infrastructures rurales</p>
<p>Moyens / activités - Evaluation des besoins des producteurs ; - Système de prêt pour la diversification ; - Mettre à disposition et gérer les prêts pour le développement des cultures ou activités alternatives ; - Promouvoir la commercialisation des produits diversifiés ; - Identification des opportunités pour la transformation des produits diversifiés ; - La mise en place de services d'encadrement pour les producteurs, et de - Formation des producteurs ; - Vulgarisation des résultats du projet ; - Suivi et évaluation du projet.</p>	<p>(a) Nombre de producteurs prenant part au projet ; (b) Système de crédit durable pour diversification; (c) Développement d'activités agricoles diversifiées ; (d) Amélioration des produits locaux ; (e) Développement de l'activité de transformation des denrées alimentaires (f) Nombre de programmes de formations entreprises</p>	<p>– Plan de travail pour l'exécution du projet ; – Rapports d'avancement et de clôture de l'Agence d'Exécution du Projet ; – Evaluation du projet.</p>	<p>- Disponibilité des fonds pour entreprendre les activités du projet ; - Décaissements à temps des fonds du projet ; - Approvisionnement adéquat en intrants agricoles ; - Engagement réel de tous les intervenants ; - Engagement continu du Gouvernement à réduire la pauvreté dans les zones de production de café, - Cadre de commercialisation équitable et ouvert ; - Un environnement politique stable, sécuritaire et réglementé.</p>

RESUME DU PROJET

L'Organisation Internationale du Café, par le présent document, soumet cette proposition de projet et ses recommandations pour le financement grâce aux Recettes Nettes du Premier Compte du Fonds Commun pour Produits de base (CFC). Cette proposition a reçu l'accord de principe du Comité Exécutif de l'Organisation Internationale du Café, lors de sa réunion du 21 au 23 Mai 2003, sur recommandations du Directeur Exécutif.

- 1) **Titre du Projet :** Accès au financement pour le développement de cultures de diversification dans les zones de production de café.
- 2) **Durée :** Quatre ans
- 3) **Pays concernés :** La Côte d'Ivoire et le Burundi
- 4) **Nature du projet :** Le financement pour le développement de la diversification des cultures dans le but d'accroître et de sécuriser les revenus des producteurs de café et aussi de réduire la pauvreté dans les zones de production de café.
- 5) **Objectifs et Composantes Du projet :**

L'objectif principal du projet est de promouvoir la sécurité des revenus et de réduire la pauvreté dans les zones de production de café à travers la promotion d'un système de crédit durable pour financer les activités de diversification des petits producteurs. Le projet visera également à solutionner les problèmes de sécurité alimentaire dans les communautés productrices de café. Ce projet sera axer autour des composantes suivantes :

 - (a) Evaluation des producteurs concernés et de leurs besoins de financement pour le programme de diversification de cultures ;
 - (b) Développement d'une structure de prêt adapté et durable pour le programme de diversification des cultures pour les producteurs ;
 - (c) Mise en place des facilités de prêts pour le développement de cultures et d'activités alternatives;
 - (d) Développement d'un marché pour les produits diversifiés ;
 - (e) Développement de produits à valeur ajoutée;
 - (f) Formation pour renforcer les capacités des producteurs en terme de mobilisation d'épargne et de gestion efficace du crédit ;
 - (g) Coordination, supervision et suivi du projet.

6) **Le coût estimatif total :** 3 006 570 dollars américains

7) La contribution du CFC :	Don	\$ 2 692 725
	Part de la Côte d'Ivoire	1 372 770
	Part du Burundi	809 655
	Part pour la gestion du projet	510 300

8) Contribution des pays bénéficiaires		<u>\$ 313 845</u>
	Côte d'Ivoire :	186 585
	Burundi :	127 260

10) **L'Agence d'Exécution du Projet :**

L'Agence d'Exécution du Projet proposée sera une institution ayant l'expérience avérée et la capacité administrative requise. Elle agira de concert avec des institutions collaboratrices de terrain ci-dessous citées, dont elle assurera le contrôle des activités. L'AEP recrutera un consultant avec une expérience confirmée en gestion de crédit agricole. Le consultant agira en tant que Conseiller Technique en Chef du projet. L'AEP aura pour obligation de lui fournir toute la logistique et les directives nécessaires pour l'exécution du projet, tout en accomplissant son rôle contractuel de direction et de bonne gestion du projet. Le FGCCC en Côte d'Ivoire a été identifié en tant que AEP. Sa mission, ses activités et son expérience sont énumérées ci-après.

11) **Les institutions collaboratrices :**

- 1) FGCCC (Côte d'Ivoire)
- 2) OCIBU (Burundi)

12) **L'organe de supervision :** L'Organisation Internationale du Café (OIC)

13) **La date de démarrage prévue:** Janvier 2008

I - INTRODUCTION

A – CONTEXTE DU PROJET

Concept du projet

1. Suite à un atelier de travail qui a eu lieu à Nairobi du 4 au 6 Avril 2001, il a été décidé de réaliser deux projets pilotes dont un dans les pays anglophones et un autre dans des pays francophones. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a donc proposé à cet effet un projet visant à la mise en place de facilités de prêts aux petits producteurs de café dans le but d'éradiquer la pauvreté. Dans un rapport présenté aux Membres de l'Organisation Internationale du Café en Mai 2002, le Directeur Exécutif les a invité à étudier la possibilité d'exécuter des programmes de diversifications des cultures dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans les zones de production de café. Suite à cette présentation, le Directeur Exécutif, dans une lettre datée du 08 Juillet 2002, a invité les Pays Membres à faire connaître leurs propositions de projets de diversification de cultures et intégrer le programme de diversification comme une de leurs principales priorités. Des suggestions ont été faites à cet effet qui reformulent la proposition initiale de la Côte d'Ivoire, en mettant l'accent sur la diversification des cultures dans le but d'éradiquer la pauvreté dans les zones de production de café.

Analyse de l'Organisation Internationale du Café

2. La proposition a été élaborée par la Côte d'Ivoire et soumise au Comité Exécutif de l'Organisation Internationale du Café en Septembre 2002, lequel a recommandé la préparation d'un projet régional incluant certains pays membres de l'OAMCAF. La proposition de projet intégrant le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burundi et le Rwanda a été revue par le Comité Exécutif de l'OIC lors d'une réunion s'est tenue du 21 au 23 mai 2003. La nouvelle proposition a confirmée l'importance économique et sociale du café en Afrique et la nécessité de soutenir les petits producteurs de café vulnérables qui ne peuvent avoir accès aux crédits adéquats auprès du marché bancaire local. Néanmoins, le programme de diversification devrait tenir compte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Conseil a également souligné la nécessité d'obtenir un co-financement auprès des organisations telles que le Fonds International pour le Développement Agricole ou l'Union Européenne. Sur la base des observations faites lors de la réunion, et considérant qu'elles seront prises en compte par une étude approfondie du projet, le Conseil de l'OIC a approuvé dans le principe, la proposition de projet.

Observations du Comité Consultatif du CFC

3. Une proposition a été révisée par le Comité Consultatif lors de sa trente quatrième réunion de Juillet 2004. Le Comité a noté que le projet de diversification des cultures, conçu de sorte à prendre en compte les problèmes de pauvreté et ceux liés à l'insécurité des revenus dans les pays producteurs de café, est conforme aux objectifs et aux exigences du CFC. Cependant, le Comité a jugé qu'étendre le projet à deux groupes de pays avec des caractéristiques socio-politiques, culturelles, géographiques et géophysiques différentes, serait peu pratique et rendrait la gestion et l'exécution du projet très complexes. Le comité a donc recommandé que le nombre de pays participants soit réduit à deux : le Burundi et la Côte d'Ivoire. En outre, il recommande que l'Agence d'Exécution du Projet soit une institution expérimentée dans la réalisation de projets similaires. L'analyse des éléments du prêt, des coûts et profit et de la capacité d'auto financement devra être incluse. Une analyse précise du niveau

d'investissement, de production et des prix a également été recommandée. Enfin, le Comité a préconisé une clarification de l'implication des banques commerciales et la présentation de l'aval du gouvernement pour le prêt.

4. Une nouvelle proposition de projet a été soumise au Comité Consultatif qui s'est réuni du 24 au 29 Janvier 2005. Les principales recommandations du Comité Consultatif sont ci-dessous résumées:

- i) Vue le caractère novateur des opérations du projet pour le Fonds et la situation actuelle des deux pays bénéficiaires, le comité a conseillé que l'engagement financier du Fonds se limite à l'octroi d'un Don.
- ii) Une partie du don pourrait être mise à la disposition des producteurs à travers les banques privées locales en tant que prêt concessionnel pour la diversification de leur production de cultures alternatives.
- iii) Le prêt aux producteurs devra être converti en fonds renouvelable afin d'être octroyé à plus de producteurs.
- iv) L'obtention de l'engagement du gouvernement, des intéressés et des banques privées en rapport avec le secteur agricole à respecter un programme de fonctionnement;
- v) L'exécution du projet exigerait une Agence d'Exécution de Projet ayant de l'expérience dans l'exécution d'opérations similaires.

B – APERÇU DE L'ECONOMIE CAFEIERE

5. Depuis le dernier trimestre de l'année 2004, une hausse des prix a été enregistrée avec un environnement du marché favorable au maintien d'une telle tendance. Bien que cette hausse des prix indique que le pire de la crise du café soit passé, le marché du café reste caractérisé par une longue période de bas prix et une courte période de prix relativement élevés.

6. La crise du café, d'où nous émergeons, a commencé en 2000. Au cours de ces années de crise, de nombreux producteurs de café furent incapables de faire face aux coûts de production. Et pourtant bon nombre d'entre eux continuèrent de produire le café par manque d'alternatives ou parce qu'ils pratiquaient des cultures de subsistance. Les conséquences sur les producteurs telles que l'accentuation de la pauvreté dans les communautés de café au plan mondiale, l'exode rural, l'émigration illégale et la culture de drogues illicites ont fait l'objet de plusieurs études par l'Organisation Internationale du Café. Les conditions défavorables du marché auxquelles font face les petits producteurs de café sont le résultat d'une surproduction mondiale et d'une grande volatilité des prix. Elles découlent également d'une chaîne d'approvisionnement de café fortement influencée par les acheteurs et des réformes de libéralisation du marché mal conduites dans des pays producteurs. Le sur-approvisionnement du marché est également alimenté par le manque d'alternatives durables pour les petits producteurs de café. Pendant plusieurs années, les revenus des producteurs de café ont sensiblement chuté avec une augmentation généralisée de la pauvreté. cela se matérialise par l'absence de ressources pour l'éducation, les soins de santé, l'alimentation et d'autres besoins.

7. Dans certaines régions où des actions peuvent être menées pour enrayer ces problèmes, des activités de diversification des cultures ont été identifiées. En effet, une diversification

appropriée est capable de réduire la dépendance nationale à la culture de café et à d'autres matières premières agricoles. Mais également elle permettrait de créer une gamme de cultures diversifiées en utilisant les moyens disponibles. C'est dans ce contexte que l'Organisation Internationale du Café donne une priorité aux projets de diversification qui n'éliminent pas la production de café mais qui au contraire encouragent des solutions alternatives et une diversification verticale dans des types de produits qui offrent une meilleure valeur ajoutée.

C – LA PERTINENCE DU PROJET PAR RAPPORT A LA STRATEGIE DE L'OIC

8. La prépondérance d'un produit dans les exportations d'un pays est un facteur capable de créer un frein sérieux pour la production, tant en termes de capacité de développement qu'au niveau des techniques de production. Contrairement à beaucoup de pays en voie de développement d'Asie, et à un degré moindre, d'Amérique latine, les pays africains n'ont pas diversifié leurs exportations pendant ces 30 dernières années et leurs économies sont toujours extrêmement dépendantes des matières premières agricoles. La dépendance des exportations de café expose beaucoup de pays africains en voie de développement à des crises économiques et accentue également l'instabilité au niveau des recettes d'exportations. Le programme de diversification des cultures permettra d'alléger la souffrance des producteurs et de renforcer la lutte contre la pauvreté dans les zones productrices de café. Une telle stratégie poursuit deux objectifs : d'une part faire de la diversification une source additionnelle de revenu pour les producteurs de café par l'adoption d'autres cultures, ce qui leur procurera des revenus substantiels, et d'autre part présenter la diversification comme moyen d'augmenter la valeur ajoutée obtenue aussi bien par le café que par les cultures diversifiées.

9. En subordonnant la disponibilité de prêts pour la diversification à la poursuite de la culture du café, la mise en place de cette stratégie assurerait que les régions productrices de café, qui ont un avantage comparatif, ne l'abandonneront pas totalement à cause de la baisse temporaire des prix du marché. Malgré l'absence d'une telle stratégie, des activités de diversification de cultures initiées de manière spontanée ont été observées. Mais celles-ci ont des conséquences perturbatrices soit sur la production totale de café des régions productrices, soit sur le succès attendu de la culture diversifiée, due à l'absence de financement et d'appuis techniques.

10. Au cours de ces dix dernières années, l'organisation des marchés internationaux pour produits de base a subi des changements profonds caractérisés par la disparition quasi totale des mécanismes d'intervention directs dans le cadre de l'offre et de la demande. Dans ces circonstances, l'environnement peu favorable à une hausse des prix et aux conditions de commercialisation pour les produits de base ont eu un impact considérable sur un bon nombre de pays exportateurs. Les perspectives pour corriger cette situation semblent quelque peu inexistantes alors qu'une proportion importante de la population dépendante du café continue de vivre dans la pauvreté. La survie de l'économie de café d'un certain nombre de pays est menacée. Ces pays sont confrontés à un besoin urgent de renforcement de leurs capacités d'adaptation à un environnement économique instable. La diversification des cultures est un moyen d'amortir l'impact de la crise du café sur l'économie des pays en voie de développement exportateurs de café et sur leurs populations rurales.

11. A travers sa stratégie de développement pour le café et son programme d'action, l'OIC a identifié plusieurs domaines tels que la diversification des cultures pour une analyse globale (document EB-3768 révision 3). L'Organisation Internationale du Café recherche un appui

pour les programmes de diversification à travers d'autres activités économiques dans ces régions où la culture de café pourrait être vue comme marginale et où des alternatives pourraient être identifiées. L'OIC, à travers ces programmes d'activités, est désireuse de soutenir des projets de diversifications horizontales et verticales en quête d'activités qui pourraient sécuriser une meilleure plus value. A cet effet, elle a récemment conduit une étude sur la diversification dans le but d'explorer les opportunités et les conditions nécessaires à la conduite de programmes adaptés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans les régions productrices de café.

D- INSTITUTIONS IMPLIQUEES ET LEURS RESPONSABILITES

Institution de supervision : Organisation Internationale du Café

Directeur Exécutif : M. Nestor Osorio

Contact pour le projet : M. Denis O Seudieu, Economiste en chef

22 Berners Street, Londres W1T 3DD, Royaume uni

Téléphone : +44 (0) 20 7580 8591

Fax : +44 (0) 20 7580 6129

e-mail : Seudieu@ico.org

12. La mission de l'Organisation Internationale du Café est de promouvoir une économie caféière mondiale durable par la coopération internationale sur les questions liées au café. Elle reconnaît qu'avec la transition induit par la libéralisation des secteurs du café dans bon nombre de pays exportateurs, il est nécessaire de s'assurer que les retombés de la grande flexibilité du marché ne soient pas menacées par la suppression des fonctions nécessaires entrepris par les Marketing Board (le Conseil de Commercialisation) et les institutions de régulation similaires. En tant qu'organisme international pour les produits de base en occurrence le Café, l'OIC a la responsabilité de soumettre les projets de façon formelle au Fonds Commun pour les Produits de Base. L'Organisation Internationale du Café est l'organe de supervision (OS) du projet.

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP)

13. Il a été proposé que l'AEP sélectionnée par le Secrétariat du Fonds Commun pour les Produits de Base (CFC), sur la base des directives du Fonds Commun, soit une institution de développement de renom. La question importante serait la capacité de l'AEP à suivre et à contrôler tous les mouvements de fonds du projet, et s'assurer que ces fonds sont utilisés à bon escient pour l'atteinte des objectifs du projet et non pour des opérations de trésorerie ou encore à des fins douteuses.

14. Le rôle de l'AEP sera de coordonner, de superviser et de faire un contrôle efficace et effectif. La gestion quotidienne et l'administration relèvent de la compétence des deux institutions collaboratrices et de leurs partenaires. Le rôle de l'AEP sera aussi d'apporter une garantie fiable et crédible au CFC en termes de sécurisation des opérations qui soutiennent le choix proposé. Les missions de l'AEP sont contenues dans l'annexe 3.

15. L'AEP sélectionnée procédera au recrutement du Conseiller Technique en Chef (CTC), qui lui sera chargé des opérations liées à la réalisation du projet dans les deux pays. Il sera également en relation avec les institutions collaboratrices chargées de la partie technique de la réalisation des activités du projet dans les différents pays.

Agences de réalisation du projet

1) Le Conseiller Technique en Chef (CTC)

16. Le Conseiller Technique en Chef, nommé par le FGCCC, devrait avoir une expérience dans les pratiques bancaires et dans le développement de plans de crédit. Il mettra en place les procédures pour la coordination des activités du projet dans les deux pays participants. Il devra assurer le suivi de tous les décaissements du projet et la gestion financière, en tenant compte de la mise à disposition du crédit renouvelable aux producteurs par les institutions de collaboration.

2) Institutions collaboratrices

1. Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC)

17. Le Fond de Garantie a été créé en 1991 dans le cadre du Programme d'Ajustements Structurels Agricole de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire Internationale. Son objectif principal est de promouvoir et de faciliter l'accès au crédit aux coopératives de café et cacao à travers les banques commerciales. D'une part, le Fonds de Garantie permet aux banques, avec la garantie offerte, de se familiariser avec le secteur agricole qu'elles ont toujours évité. D'une autre part, il permet aux producteurs et à leurs coopératives de se familiariser avec les pratiques et procédures bancaires à fin de devenir des entreprises agricoles en leur offrant de meilleures perspectives d'insertion dans l'environnement économique.

18. Avec l'appui de l'Union Européenne, le gouvernement ivoirien a décidé d'assister les GVC et unions de GVC en leur facilitant l'accès aux crédits bancaires afin de leur permettre de développer leurs activités dans un environnement plus compétitif. A cet effet, il a été décidé de donner des garanties aux banques locales afin de les encourager à prêter aux GVC et aux unions de GVC en lieu et place d'une institution spécialisée en financement directe. En tant qu'instrument pour le développement de la communauté rurale, le Fonds de Garantie serait la force motrice dans l'appui aux producteurs, dans la production et la commercialisation du Café et du Cacao.

19. Le Fonds agira comme l'Agence d'Exécution du Projet (AE P) et comme institution collaboratrice. Le Conseillé Technique en Chef (CTC) nommé par l'AEP, assistera le FGCCC dans le renforcement de ses capacités pour la réalisation et la coordination des projets en Côte d'Ivoire. Le Conseillé Technique en Chef sera basé en Côte d'Ivoire au sein du FGCCC et l'Adjoint au CTC sera basé au Burundi. Une présentation détaillée et l'expérience du FGCCC sont indiquées dans l'annexe 3.

Contact : M. Bayou Bagnon Jean Claude, Directeur Général
06 BP 2900, Côte d'Ivoire
Abidjan, Cocody
Téléphone : +225 22 412270 ; FAX : +225 22412270
Site Web : www.fgccc-ci.com

E-mail: fgccc@aviso.ci ou fgccc@africaonline.co.ci

2. Office du Café du Burundi (OCIBU)

OCIBU

20. Au Burundi, l'adjoint au CTC coordonnera les activités du projet et rendra compte au CTC basé en Côte d'Ivoire. L'OCIBU agira en tant qu'institution collaboratrice du pays. L'OCIBU est l'organisation gouvernementale responsable de la coordination et du développement de l'industrie du café. Depuis l'indépendance en 1962, l'Etat a administré le monopole du café et maintenu beaucoup de cultivateurs dans cette culture d'exportation. Le café est cultivé par presque de 500 000 producteurs dans tout le pays, sur des altitudes de 1 250 m à 2 000 m. En dépit des actions du gouvernement pour diminuer son influence et favoriser la privatisation, le secteur a hérité d'une organisation encore rigide. L'OCIBU conduit les enchères de café à Bujumbura chaque semaine, régule et contrôle les exportations. L'OCIBU sera l'établissement collaboratrice et coordonnera les activités du projet dans le

pays. L'adjoint au CTC coopérera avec un établissement de renom (UCODE), qui contrôle des programmes de micro-crédit dans le pays, dans le cadre de l'exécution du projet.

Contact : M. Déogratias NDUWIMANA, Directeur général

279. Bd. De la Tanzanie

Boîte 450, Bujumbura de PO

Téléphone : (GMT + 2 heures) (00 257) 224017/217742

Email : nduwi_deo@yahoo.fr

Site Web : www.burundicoffee.com

II - DESCRIPTION DU PROJET

A – FONDEMENTS ET OBJECTIFS DU PROJET

21. La réduction de la pauvreté est l'objectif principal de la communauté internationale. La forte dépendance de plusieurs pays en voie de développement d'un nombre réduits de matières de base les expose à des conséquences économiques défavorables qui ont par fois des effets néfastes sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté. Il existe donc une relation forte entre la dépendance des matières premières et l'extrême pauvreté. De plus, il existe un lien entre la proportion de la population qui vit avec moins d'un dollar américain par jour et le degré de dépendance de ce pays de sa production et de l'exportation de ses matières premières de base. Le café, une des matières premières de base qui produit la plus part des revenus d'exportation des pays en voie de développement, a subi d'importantes perturbations sur le marché pendant plus de quatre ans, ce qui a causé une chute vertigineuse des prix. Cette situation a engendré une détérioration sérieuse des conditions de vie d'un bon nombre de producteurs de café, culture dont dépendent la plus grande partie de leurs revenus. La diversification sera une opportunité qui apportera des changements compatibles avec les avantages comparatifs existants.

22. La diversification des cultures a pour but d'offrir un meilleur choix dans la production d'une variété de cultures en association avec le café. Cela, afin d'étendre les activités de production vers des cultures diverses et de réduire le risque de dépendance. Le projet va promouvoir un financement pour la commercialisation, des meilleures cultures alternatives. En terme d'identification de cultures alternatives, des travaux considérables ont été effectués en Côte d'Ivoire et au Burundi depuis le début du projet. L'identification et la sélection des cultures alternatives par les intervenants sont à cette date bien avancées. La diversification est en elle-même un phénomène existant déjà dans les régions visées. En effet, les petits exploitants investissent solidement dans d'autres récoltes délaissant en partie par la même occasion les plantations de café. Le financement reste le problème crucial vu que son manque ou son insuffisance pourrait être contre productif et participer ainsi à la prolifération de la pauvreté. La diversification faite de façon spontanée a plusieurs inconvénients : le choix de la culture de diversification est fait sans tenir compte nécessairement d'une étude des aspects agronomiques et culturels ; il en est de même pour les caractéristiques du sol et les infrastructures existantes.

23. Le projet tend donc à démontrer, sur une base pilote, comment la diversification bien menée avec les moyens et les mesures de prudence nécessaires, apporte du profit aux petits producteurs et aux institutions financières qui garantissent les financements. Par ce processus, la sécurité alimentaire sera promue, étant donné que les matières premières alimentaires essentielles, qui peuvent être des substitues aux importations, pourront être sélectionnées pour la diversification. L'avantage additionnel, lorsque comparé avec les revenus des cultures d'exportation ou les matières premières de base, est que le marché pour le produit fini se trouve à l'intérieur du pays ou de la région et non pas sur des marchés étrangers distants avec des prix non contrôlables et volatiles. La demande en nourriture dans les pays en voie de développement, vu la croissance économique modérée, doublera dans les trente prochaines années. Réduire l'insécurité alimentaire est vital pour la lutte contre la pauvreté. Réduire la pauvreté et éliminer la faim font partis des difficultés fondamentales auxquelles font face les gouvernements en Afrique. En Afrique Sub-saharienne, le nombre de personnes pauvres a augmenté de 58 millions de 1990 à 1999. Au cours de ces trente dernières années, le nombre de personnes sous alimentées a augmenté de façon significative atteignant 180 millions de

personnes de 1995 à 1997. La faim et l'insécurité alimentaire sont les formes les plus extrêmes de pauvreté. L'extrême pauvreté demeure un problème alarmant dans les pays en voie de développement. Le financement des producteurs de café en Afrique devrait être vu sous l'angle de la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie dans les communautés rurales en Afrique Sub-saharienne.

24. Ce projet vise donc à créer une structure de crédit qui permettrait aux producteurs ciblés de diversifier leurs revenus à travers le développement de cultures ou d'activités additionnelles dans le but de réduire leur dépendance vis à vis du café. Cela développera leur capacité à bâtir et améliorera leurs relations avec les institutions financières. Il sera également une source d'incitation pour les institutions de micro finances existantes qui souhaiteraient s'engager dans le financement d'activités liées à la diversification des cultures. En Côte d'Ivoire, le projet renforcera le système de crédit agricole existant dans l'industrie du café et du cacao sous la forme du Fonds de Garantie, et inclura les activités liées à la diversification des cultures. L'annexe 4 montre l'expérience du système de crédit en Côte d'Ivoire et l'organisation de prêts garantis aux producteurs. Le Burundi a une expérience limitée du micro-crédit. En effet, l'OCIBU est une structure étatique à caractère sociale. Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres au monde avec un Produit National Brut par tête de 100 dollars américain en 2001. Environ 90 % de la population vit de l'agriculture. L'agriculture représente 50 % du Produit Intérieur Brut et plus de 80 % des revenus d'exportation. Le café est la culture d'exportation la plus importante au Burundi, fournissant 80% des recettes du pays. Les paysans de ce pays ont difficilement accès au financement agricole. Le financement agricole n'est pas un outil utilisé par la structure étatique responsable du système de commercialisation du café. Cela laisse donc les producteurs sans entrée d'argent en attendant le paiement de leur récolte. Afin de faire face aux besoins financiers liés à l'éducation et à l'alimentation, les petits producteurs acceptent de vendre leur production aux individus sans scrupules à des prix bas avant la période de récolte. Les institutions de micro finance prolongent les crédits à court termes dans le but d'aider les petits producteurs à couvrir leur manque de liquidité saisonnier. Cependant, il n'existe pas d'autre plan de crédit à court ou moyen terme pour le financement des investissements et le fond de roulement associés avec les cultures de diversification. Le projet mettra en place une structure privée appropriée servant d'interface entre les producteurs et les institutions financières, sur la base d'un projet pilote.

25. Renforcer les capacités des coopératives des producteurs de café, en leur donnant un meilleur accès au crédit et en encourageant la diversification dans leurs activités agricoles, peut aider à réduire l'impact de la crise du café sur l'économie des pays en voie de développement exportateurs de café et leurs populations rurales. Le projet a pour objectifs spécifiques de :

- Fournir des facilités de crédit aux petits producteurs de café ;
- Promouvoir la croissance des cultures de diversification dans les régions productrices de café ;

26. Les impacts de ces objectifs sont les suivants :

- Disponibilité d'aliments de substitution aux importations et une meilleur sécurité alimentaire dans les zones de production de café ;
- Développement des marchés intérieurs et extérieurs pour les produits diversifiés
- Développement de systèmes agricoles efficaces à travers la formation et l'encadrement.

27. Pour faire face au grand défi moral de la réduction de la pauvreté, des actions de développements devront être menées pour les populations dans leurs zones d'habitation. La population rurale ne partirait pas vers les villes surpeuplées si elle ne pensait pas y trouver des opportunités et des services sociaux meilleurs.

28. Le projet mettra l'accent sur la gestion et la mise en œuvre de facilités de crédit souhaité tout en espérant atteindre les résultats suivants :

- amélioration des revenus des producteurs ;
- optimisation de l'utilisation des ressources ;
- réduction des risques associés à la production du café, car plus il y aura de produits dans la portefeuille du producteur, les risques liés à la production, au prix et au revenu seront réduits ;
- présence de substituts aux cultures vivrières importées et une meilleure sécurité alimentaire dans le pays / réduisent les variations saisonnières selon la zones de production nationales / réduisent les pénuries intermittentes dans l'approvisionnement alimentaire à travers la promotion de stocks régulateurs privés ou semi privés ;
- La promotion de modèles agricoles efficaces ;
- Le développement de produit à valeur ajoutée ;
- Le développement et le transfert de technologies pour une production diversifiée, la commercialisation et la vente de cultures à plus grande valeur.

Projets similaires et travaux réalisés

Programme de diversification de l'OIC

29. Le Fonds de diversification de l'OIC a été établi en vertu des dispositions de l'Article 54 de l'Accord International de Café en 1968. L'objectif visé était d'encourager la diversification horizontale dans les pays exportateurs de café afin de résoudre les sérieuses difficultés causées par le profond déséquilibre entre l'offre et la demande. La mission du Fonds était de limiter la production caféière afin de rétablir et de maintenir un équilibre raisonnable entre l'offre et la demande mondiale. Ce fonds a permis d'orienter les ressources des cultures de café vers diverses activités telles que la culture d'autres produits qui amélioreraient non seulement la position économique du pays mais également qui permettraient aux producteurs de café d'accroître leurs revenus. Il était donc nécessaire de définir des mesures qui encourageraient les pays producteurs à adopter des politiques caféières, qui rationalisent les méthodes de production et de commercialisation en vue de sauvegarder l'industrie mondiale du café. Avant la liquidation du Fonds en 1973, le total des contributions volontaires et obligatoires au Fonds de la diversification s'élevait à 111,4 Millions de dollars américains dont 92,6 Millions de dollars américains ont été engagés pour 36 projets de diversification. Ces projets réalisés comprenaient la production de thé (le Burundi, l'Ethiopie, le Rwanda et la Tanzanie), de Banane douce (Le Cameroun), de Cacao (la Colombie et l'Uganda), d'Huile de Palme (Madagascar), de Fruits (le Togo), d'Horticulture (le Kenya), de Manioc (le Nicaragua), de Riz (La Côte d'Ivoire) et Clous de girofle (l'Indonésie). Les activités liées à l'élevage comprennent la production laitière (le Kenya, le Venezuela et le Guatemala), la production de viande (le Kenya et le Mexique) etc.

30. Au Burundi, le Fonds de diversification a financé la création de pépinières pour la culture de matériel de plantations thé en vue de développer la production de ce produit. Au Burundi, le coût du projet était 427 000 dollars américains.

31. En Côte d'Ivoire, le projet de diversification a contribué à la croissance de la production de riz et a, par conséquent, réduit la quantité de riz importée. Le projet a aidé au financement de la culture de riz par irrigation sur une superficie de 2 500 hectares dans une zone productrice de café. Le coût du projet était de 1 679 618 dollars américains.

Etendue et limites du programme de diversification de l'OIC

32. Pour certains des participants, l'octroi de financements par le Fonds a permis d'améliorer et d'étendre le développement des programmes économiques déjà existants. D'autres participants ont décidé d'utiliser les ressources du Fonds pour financer une partie des projets et des programmes de développement pour lesquels des financements n'étaient pas disponibles auprès des banques, des entreprises ou autres institutions financières. Dans certains cas, la disponibilité des ressources du Fonds pour ce type de financement a incité des banques ou des consortiums d'entreprises à accorder des crédits fournisseurs pour financer une partie du projet.

33. Le programme de diversification a encouragé les Gouvernements à étudier davantage les méthodes d'exécution de leurs politiques de production et de commercialisation du café. Le programme a également permis aux participants de considérer la possibilité de développer la production de cultures qui auraient autrement été importées. Ainsi, les ressources du Fonds ont aidé les participants à réduire la valeur des devises consacrées à l'importation. Il faut noter, cependant, que le Fonds était retissant à financer des projets visant le développement d'une culture dont l'offre était excédentaire sur les marchés mondiaux, à moins que l'on puisse démontrer que sa production sera destinée uniquement à la consommation intérieure.

34. En dépit de la réticence du Fonds à financer des projets susceptibles de provoquer une offre excédentaire des autres cultures de diversification sur le marché, le programme a contribué à créer certains déséquilibres sur certains marchés agricoles.

35. La diversification verticale, en particulier l'incitation de la transformation locale à fin d'accroître la valeur ajoutée du produit n'était pas pris en compte par le Fonds. Certains pays ont conduit des programmes de diversification verticale sans le financement du Fonds, ce qui leur a permis d'élargir la base de leurs économies. L'exemple du Brésil illustre bien le succès de cette stratégie malgré l'existence de barrières tarifaires dans les pays importateurs.

36. Toute fois, Le but du présent projet ne vise pas la diversification en dehors de la filière café, mais la mise en place de pratiques de cultures intermédiaires ou d'un système de cultures associant le café à d'autres cultures. Un objectif spécifique, qui peut être atteint en liant l'élargissement du crédit à la diversification et à la poursuite de la culture de café, serait d'empêcher le remplacement du café par d'autres cultures de sorte à ne pas compromettre la production de café.

B – LES COMPOSANTES DU PROJET

Résumé des composantes

37. Le projet sera exécuté dans les deux pays, sur une base pilote afin d'élaborer un programme de prêt à la diversification. En d'autres termes, un certain nombre de producteurs de café sera identifié dans chaque pays pour l'expérimentation du système avant de l'étendre

à d'autres producteurs. A l'issue du projet, un modèle de diversification testé dans le pays servira à mettre en place des programmes de développement rural dans les autres zones de production de café. La raison soutenant l'approche par projet pilote est d'assurer la viabilité de la culture de diversification répondant aux besoins des zones productrices de café. La plupart des ressources financières, humaines ou matérielles nécessaires devront provenir des pays producteurs, sur la base du profit commerciale. Le manque d'expérience des institutions de micro finance pour le financement de culture de diversification et les problèmes divers liés au remboursement par les petits producteurs, retardent actuellement toute implication des institutions financières. L'objectif principal du projet pilote est donc de montrer, aux opérateurs nationaux, qu'ils peuvent à eux tous seuls réaliser un plan similaire sur une base commerciale et que cette activité est rentable et dénouée de tout risque autre que les risques habituels.

Composante 1 : Evaluation des producteurs visés et de leurs besoins

38. La première composante est la sélection des producteurs de café qui répondent à un certain nombre de critères pour participer au projet. Cependant, cette composante a perdu une bonne partie de sa pertinence dans la réalisation du projet étant donné que la diversification des cultures est une réalité dans la plupart des régions productrices de café dans les deux pays. La nécessité d'identifier et d'étudier les bénéficiaires potentiels se fait moins ressentir que celle de se focaliser et de cibler les bénéficiaires réels du projet parmi les nombreux petits producteurs qui sont intéressés ou engagés dans la diversification des cultures. Il en est de même pour la sélection des cultures de diversification qui a été déjà faite pour la plupart, à travers l'action conjointe des forces du marché et des services d'encadrement/formation. Dans les deux pays, les services de recherches et d'encadrement reconnaissent le besoin, et le potentiel de la diversification issue de la culture de café et où un grand nombre de choix des cultures répertoriées est disponible. Des données techniques et des prévisions économiques répertoriant un large éventail d'activités potentielles : cultures ou élevage ont été élaborées par les structures de recherche et d'encadrement des deux pays, et les supports de formation ont été conçus à cet effet, spécialement par INADES.

39. Dans les deux pays, Les autorités concernées ont décidé de ne pas imposer des axes d'intervention ou des directives pré-définis pour les activités de diversification, laissant le choix aux producteurs. Reconnaisant que le fait d'imposer des directives, aussi minimes soient-elles, pourrait créer des déséquilibres pour le marché de la culture visée. Cependant les choix spontanés des petits producteurs sont normalement basés sur un ensemble de données bien que complexes mais rationnelles et réelles, des contraintes et des objectives qui produisent un ensemble d'activités homogènes et équilibrées.

40. L'Agence d'Exécution du Projet et les institutions collaboratrices se concentreront par contre sur une analyse approfondie du projet et du mécanisme d'appui, comme éléments de la réalisation des Composantes 2 et 3, traitant du système de prêt.

41. Les premières opérations du projet seront en fait la création de la partie institutionnelle de la gestion du projet, et spécialement la sélection et l'embauche du Conseiller Technique en Chef.

Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt aux producteurs de café pour la diversification

42. Un prêt renouvelable structuré sera conçu afin de permettre aux producteurs d'investir dans la production de cultures ou dans des activités de diversification. L'expérience passée en

matière crédit agricole sera utilisée pour développer un modèle approprié. Dans beaucoup de pays africains producteurs de café, les prêts octroyés par les banques commerciales sont pratiquement inexistantes. Les banques sont plus disposées à prêter aux autres secteurs laissant le secteur agricole s'autofinancer. Ceci à telle enseigne que les taux d'intérêts commerciaux pratiqués ne tiennent pas compte de la particularité du secteur causant ainsi d'énormes problèmes à la communauté agricole. Une bonne partie des fonds du CFC sera affectée à la création d'un système de crédit renouvelable pour les producteurs participants, pour l'approvisionnement en intrants agricoles, en équipements et machines agricoles. La conception de ce système sera le premier objectif opérationnel de ce projet.

Composante 3 : Financement et appui au développement de cultures alternatives

43. Sur la base des dispositions spécifiques émises dans composante 2, des prêts seront octroyés aux producteurs afin de leur donner l'opportunité de diversifier les ressources provenant de la culture de café à d'autres cultures qui ne vont pas non seulement contribuer à renforcer la position économique du pays, mais aussi à accroître leur revenu. Le composante 3 s'assure que les activités de diversification ont été bien identifiées, planifiées et exécutées à travers des protocoles d'accord entre les institutions d'administration de prêts et les institutions d'appui technique et de formation. Ainsi, les producteurs bénéficiaires recevront l'assistance des services d'encadrement et seront approvisionnés en semences et plants de meilleure qualité. Ils auront besoin d'équipements techniques et d'intrants pour être performants.

Composante 4 : Financement et appui au développement des marchés domestiques et externes pour les produits issus diversification

44. Sous cette composante, le projet va s'assurer que les populations démunies dans les régions agricoles ont la capacité de commercialiser et de distribuer leurs produits. Ces améliorations permettront non seulement d'accroître les revenus des pauvres des zones rurales mais profiteront aussi au pauvres des zones urbaines du fait de la réduction du prix des denrées alimentaires. Les activités qui seront menées dans le cadre de cette composante incluront l'organisation et le développement du marché intérieur des produits issus de la diversification afin de créer un environnement commercial favorable pour les producteurs. Des équipements adéquats seront nécessaires pour la mise en place de la logistique et des structures de commercialisation des produits diversifiés. La demande interne pour les cultures vivrières augmente au fur et à mesure que la population s'accroît.

Composante 5 : Financement et appui au développement de produits à valeur ajoutée

45. Les petits producteurs pourraient être transformés en véritables entrepreneurs par l'apport de valeur ajoutée à chaque maillon de la chaîne de production (production, transformation et commercialisation). En effet, l'élaboration d'une bonne stratégie de diversification agricole demande une approche qui tient compte aussi bien des contraintes agricoles et commerciales que des questions environnementales et sociales. Afin d'aider les producteurs à diversifier, des investissements seront nécessaires dans les services d'appui agricoles fiables, la recherche et la vulgarisation dans le domaine de la production et de la commercialisation. Le but de cette composante est donc de promouvoir une approche basée sur la valeur ajoutée des produits diversifiés et d'assurer un traitement après récolte et un stockage adéquats afin de réduire les pertes.

Composante 6 : Formation des producteurs

46. Cette composante concerne la formation des producteurs qui prendront part au projet. Une partie de la formation consistera pour les représentants identifiés à devenir des petits entrepreneurs agricoles et à acquérir de bonnes pratiques en gestion des prêts. Les producteurs bénéficiaires seront initiés également aux systèmes agricoles modernes nécessaires à la réalisation de la diversification recherchée. Cette formation sera en quelque sorte une exigence pour l'obtention du prêt demandé. En résumé, ils bénéficieront d'une formation rigoureuse relativement à la tenue de documents comptables, à l'élaboration de budgets et à la détermination du niveau idéal des besoins en fonds de roulement.

Composante 7 : la coordination, la supervision et suivi du projet

47. Une coordination, une supervision et un suivi adéquats du projet seront indispensables afin de s'assurer que les activités relatives au projet sont effectivement exécutées. Cela inclura les mesures à prendre pour éviter la répétition des activités et pour garantir l'exécution efficace du projet. L'organisation Internationale du Café, en tant qu'établissement de supervision, effectuera des visites régulières sur le terrain afin d'évaluer le niveau de réalisation du projet. Le programme de travail et les budgets annuels devront être élaborés et des rapports d'avancement établis y compris la présentation de rapports semestriels sur l'état d'avancement, de rapports annuels de supervision et de rapports provisoires sur les événements importants qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation effective du projet.

Description détaillée des composantes du projet

COMPOSANTE 1 : ÉVALUATION DES PRODUCTEURS PARTICIPANTS ET DE LEURS BESOINS

48. **Objectif** : Constituer une base de donnée utile et opérationnelle sur les petits producteurs de café ayant besoins de prêt pour la diversification, sur leurs besoins techniques et financiers, sur les retombés physiques et économiques des prêts accordés et sur leurs réactions vis-à-vis du système de crédit le plus approprié à même de couvrir le programme de diversification.

49. **Résultat** : Des rapports complets sur la population de producteurs ciblés et les possibilités pour la mise en œuvre des activités de diversification sont disponibles et actualisés sur toute la durée du projet.

50. C'est une composante qui est supposée durer tout le long du projet. Elle est une activité essentielle étant donné que l'identification préliminaire du groupe de bénéficiaires n'est pas nécessaire dans les circonstances actuelles. En effet, elle a pour but de fournir des données pour la phase de développement des opérations pilotes qui seront mises à la dispositions des institutions commerciales ou financières. Elle fournira des comptes rendus à l'Agence d'Exécution du Projet et aux institutions collaboratrices pendant la réalisation du projet.

Activités :

51. **Activité 1** : Conduire une étude sur les producteurs par les institutions collaboratrices

52. **Activité 2** : Identifier les sources d'informations locales et toute banque de données qui peuvent constituer une base d'informations fiables sur les producteurs.

53. **Activité 3** : Rencontrer les producteurs dans des lieux géographiques définis pour vérifier les informations recueillies lors de l'étude.

54. **Activité 4** : Organiser des réunions de consultation avec les producteurs sélectionnés et les autres intervenants, avec pour but la formulation et la consolidation du compte rendu et toute autre information pertinente au bénéfice de l'Agence d'Exécution du Projet, du CFC et les autres institutions impliquées dans le développement du projet.

55. **Ressources disponibles** : Le coût de cette Composante est de 127 995 dollars américain (soit 4,3% du coût total) dont 61 425 dollars américains pour le Burundi et 66 570 dollars américains pour la Côte d'Ivoire. Un résumé du coût du projet par composante, les centres de coût et dépenses et le plan de financement par composante sont inscrits en annexe 1.

56. **Chronogramme** : Les activités se dérouleront tout le long du projet

COMPOSANTE 2 : DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME DE PRETS A LA DIVERSIFICATION ADEQUAT ET DURABLE POUR LES PRODUCTEURS

57. **Objectif** : Concevoir un système de prêts renouvelables afin d'utiliser le don du CFC pour financer le programme de diversification des producteurs sélectionnés sur une base pilote dans chaque pays.

58. **Résultat** : Un système de prêts renouvelables testé qui couvre les activités de diversification menées par des producteurs est mis en place. Un projet bien structuré qui peut encourager les banques locales à prendre la relève à la fin du projet est conçu. Il pourrait être une source de financement durable pour les activités agricoles ainsi qu'une source de confiance entre producteurs et institutions financières.

Activités :

59. **Activités 1** : Etudier les structures de crédits présentes et passées et développer un plan approprié pour le projet. Identifier les institutions financières de collaboration et élaborer un cahier de charges.

60. **Activité 2** : Analyser des types de prêts requis pour les principales activités de diversification. Cette activité et toutes les autres de cette composante seront exécutées en collaboration directe avec les institutions financières.

61. **Activité 3** : Analyser la capacité des producteurs participants à rembourser leur prêt et à présenter des garanties de nantissement et des garanties communautaires. Les plans de remboursement existants pour les prêts axés sur le café seront utilisés.

62. **Activité 4** : Spécifier les termes et conditions des prêts qui seront octroyés aux producteurs.

63. **Activité 5** : Identifier le type de prêt qui sera mis sur place (équipements, intrants, liquidité).

64. **Activité 6** : Définir le rôle des institutions prenant part au projet dans les différents pays participants.

65. **Activité 7** : Analyser et approuver la garantie de prêt.

66. **Activité 9** : Définir les modalités et termes de remboursement.

67. Les activités 5 à 9 seront résumées dans **un manuel de fonctionnement** qui sera utilisé dans la gestion quotidienne du prêt par les institutions collaboratrices et les coopératives de producteur en vue de s'en référer au cours la phase de développement du projet pilote. Ce manuel, ajouté aux protocoles d'accords signés avec les institutions financières et les institutions d'appui technique, sera le **Résultat** de cette composante.

68. **Ressources disponibles** : Le coût de cette composante est de 98 595 dollars américains (soit 3,3% des coûts), dont 46 935 dollars américains pour le Burundi et 51 660 dollars américains pour la Côte d'Ivoire. Un résumé du coût du projet par composante, centre de coûts et dépenses et le plan de financement par composante est contenu dans l'annexe 1.

69. **Chronogramme** : Les activités seront développées à partir du troisième mois du projet, pour une durée de trois mois.

COMPOSANTE 3 : LE FINANCEMENT ET L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CULTURES ALTERNATIVES

70. **Objectif** : Accroître les revenus des producteurs et réduire leur dépendance vis-à-vis de l'économie du café ; réduire la demande nationale en devise étrangère et renforcer la sécurité alimentaire dans le pays.

71. **Résultat** : Des cultures de diversification ou d'activités d'élevage sont réalisées. La production pour la consommation domestique s'est accrue et les importations des produits sont réduites.

Activités :

72. C'est la composante principale du projet ; elle a une seule activité qui consiste en l'administration du prêt renouvelable obtenu du financement du CFC.

73. Cette activité est exécutée sous la supervision et la responsabilité de l'Agence d'Exécution du Projet à travers un protocole d'accord définissant la collaboration entre les institutions collaboratrices (le FGCC et l'OCIBU), les institutions financières en charge de la gestion quotidienne et des institutions d'appui technique (recherche, développement et formation).

74. Des activités spécifiques et les institutions responsables citées ci-dessus seront présentées dans des protocoles d'accord et manuels de fonctionnement élaborés sous la composante 2. Ils incluront de manière non exclusive:

75. **Le transfert et le dépôt des fonds** sur des comptes bancaires créés par l'Agence d'Exécution du Projet, les institutions collaboratrices et les institutions financières comme décrit dans les protocoles d'accord ; les lignes de crédit ouvertes par les institutions financières pour les opérations de crédits seront réapprovisionnées par les remboursements

des producteurs et par les décaissements successifs à partir du compte du projet. Cela conformément aux mesures de supervision exercées directement par l'Agence d'Exécution du Projet et à travers les institutions collaboratrices ;

76. Traitement des demandes de prêts sollicitées par les individus et communautés éligibles, les données techniques des institutions de recherches et de vulgarisation, placées sous les directives spécifiques des Protocoles d'Accord comme mentionné ci-dessus, s'assurera (a) que seuls les projets d'investissements de diversification à caractère technique et économique sont financés, (b) que chaque projet de prêt est intégré dans un cadre d'exécution mutuellement accepté comprenant un programme couvrant la nature et le planning des prestations financées par le prêt (semence, outils, intrants, cash), les événements liés aux investissements (construction, récoltes, ventes) et les remboursements, (c) que les demandeurs de prêt remplissent toutes les conditions requises parmi lesquelles la réussite à la formation technique spécifique qui leur sera dispensée.

77. Administration des prêts s'assure des remboursements et la présentation des garanties et nantissements requis ;

78. Un rapport détaillé en temps réel en conformité avec les standards mis en place par l'Agence d'Exécution du Projet.

79. Ressources disponibles : le coût de cette composante est de 1 478 400 dollars américains (soit 49.2% du coût total du projet) dont 516 390 dollars américains pour le Burundi et 962 010 dollar américains pour la Côte d'Ivoire. Le coût est principalement constitué de prêts renouvelables accordés aux producteurs participants à partir de la subvention du CFC. Les détails relatifs à la mise en place de cette activité sont inscrits en annexe 2 B, programme d'exécution. Un résumé des coûts du projet par composante, centre de coûts et dépenses et le plan de financement par composante est disponible en annexe 1.

80. Chronogramme : les activités commenceront après signature des protocoles d'accord et manuels de fonctionnement, normalement pendant le deuxième trimestre de la première année.

81. Les activités continueront en utilisant les remboursements et toutes les autres ressources qui auraient été sécurisés, après la clôture du projet, en tant que fonds renouvelable. En cas d'échec, le Fonds Commun pourrait réclamer les sommes non décaissées et les prêts remboursés moins les charges administratives et cela à sa discrétion et sous la responsabilité de l'Agence d'Exécution du Projet. A cet effet, le mandat de supervision de l'AEP sera prolongé de quatre années après clôture du projet.

Mécanisme De Prêt

a) Montant de prêt par producteur

Le Don du CFC sera utilisé pour octroyer un prêt à chaque producteur. Le montant versé au producteur dépendra de l'évaluation et des activités de diversification choisies. En d'autres termes, le prêt sera consenti en fonction de chaque producteur sur la base des cultures de diversification et des coûts de production. Le montant du prêt sera compris entre 250 dollars américains et 2,000 dollars américains. Des prêts plus importants pourraient être octroyés aux coopératives pour l'acquisition des équipements

communautaires. Ces prêts seront utilisés pour acheter des véhicules, des machines, des équipements et des services de travaux civils comme c'est le cas pour le développement du marché et les produits à valeur ajoutée. Ces équipements et facilités seront la propriété du FGCCC jusqu'au remboursement total des prêts.

b) Remboursement du prêt

Les remboursements de prêt sont faits par prélèvements directs à la source lors de la commercialisation du produit. Le FGCCC se basera sur son réseau existant et étendra ses relations de travail traditionnelles à des acheteurs de café et de cacao (agents de vente), à d'autres associés impliqués dans la commercialisation des produits diversifiés.

c) Période de remboursement du prêt

Le remboursement du prêt se fera juste après la commercialisation des récoltes de diversification. Les producteurs ou les coopératives qui ont eu plusieurs périodes d'arriérés ou qui doivent être poursuivis par les agents de recouvrements de façon répétée seront retirés du programme et remplacés par d'autres.

COMPOSANTE 4 : DEVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ POUR PRODUITS DIVERSIFIES

82. **Objectif** : Etablir un système pour l'organisation et le renforcement de la commercialisation des produits diversifiés intégrant la collecte, le transport, la transformation, l'entreposage et la vente . Identifier et développer un réseau pour la distribution des produits diversifiés.

83. **Résultat** : Les canaux de commercialisation des produits diversifiés ont été améliorés et leur vente a augmenté. Les rapports complets des entrepôts, des équipements logistiques et des informations complètes sur le marché sont disponibles.

Activités :

84. **Activité 1** : Construire et renover des entrepôts avec des capacités d'entreposage adéquates.

85. **Activité 2** : Déterminer les équipements pour le transport et la logistique.

86. **Activité 3** : Mettre à la disposition des producteurs ou groupes de producteurs des équipements de transport tels que des camions.

87. **Activité 4** : Organisation de la commercialisation des produits diversifiés sur le marché national.

88. **Activité 5** : Développer une stratégie pour accéder au marché régional.

89. **Activité 6** : Organiser et promouvoir les exportations des produits diversifiés.

90. **Activités 7** : Organiser le transport et la logistique

91. **Activité 8** : Construire ou identifier les commodités d'entreposage pour les produits diversifiés

92. **Ressources disponibles** : Le coût de cette composante est de 212 205 dollars américains (soit 7.1% du coût total) dont 72 660 dollars américains pour le Burundi et 139 545 dollars américains pour la Côte d'Ivoire. Le coût de cette composante prend en compte les sommes allouées aux équipements de transport et autres matériels logistiques, et au service d'encadrement et la gestion du prêt renouvelable. Un résumé des coûts du projet par composante est inscrit en annexe 1.

93. **Chronogramme** : Les activités sous cette composante débiteront à compter de la deuxième année d'exécution avec les premières récoltes des produits diversifiés et s'étendront sur le reste de la durée du projet. L'identification des cultures et des produits visés par cette composante se fera pendant la première année du projet, avec un plan d'actions détaillé, soumis à l'OIC avant l'exécution du projet.

COMPOSANTE 5 : DEVELOPPEMENT DES PRODUITS A VALEUR AJOUTEE

94. **Objectif** : Implication des producteurs de café dans le processus de valeur ajoutée du café et des produits diversifiés ; augmenter la valeur ajoutée à travers la transformation locale des produits diversifiés.

95. **Résultat** : Production de produits semi-finis ou finis à forte valeur ajoutée est assurée.

Activités

96. **Activité 1** : Appui pour la création de petites unités de transformation pour les produits diversifiés

97. **Activités 2** : Acquisition des équipements

98. **Activités 3** : Fournir un appui technique pour la transformation de cultures diversifiées

99. **Activité 4** : Promouvoir la transformation locale des cultures diversifiées

100. **Activités 5** : Formation du personnel

101. **Activité 6** : Développement de la capacité du marché local à absorber les produits transformés issus de la diversification

102. **Activité 7** : Prospector le marché pour les exportations sur les marchés régionaux et internationaux

103. **Ressources disponibles** : Le prix de cette composante est de 263 760 dollars américains (soit 8,8% du coût total) dont 94 290 dollars américains pour le Burundi et 169 470 dollars américains pour la Côte d'Ivoire. Le coût prend en compte les équipements de transformation et de semi-transformation et l'assistance technique nécessaire au développement de la capacité des producteurs. Un résumé des coûts du projet par composante, centre de coûts et dépenses et le plan de financement par composante est disponible en annexe 1.

104. **Chronogramme** : Les activités de cette composante commenceront dans la deuxième année du projet.

105. COMPOSANTE 6 : FORMATION

106. **Objectif** : Renforcer les compétences des producteurs en gestion de crédit et leur capacité à gérer effectivement une plantation comme une petite entreprise ; s'assurer que les producteurs ont les compétences nécessaires pour exécuter la diversification financée par le projet.

107. **Résultat** : L'accès des producteurs au financement agricole est facilité et les systèmes modernes de production sont vulgarisés

Activités

108. ***Activité 1*** : Elaborer un programme de formation approprié.

109. ***Activité 2*** : Identifier les apprenants dans les groupes concernés

110. ***Activité 3*** : Organiser et mettre en œuvre les séances de formation

111. ***Activités 4*** : Evaluer le programme de formation afin de juger de sa pertinence et de son impact sur les producteurs

112. ***Activité 5*** : Sensibiliser les producteurs sur la mobilisation de l'épargne

113. ***Activité 6*** : Sensibiliser les producteurs sur le remboursement des prêts

114. ***Activité 7*** : Analyser le prêt à travers leur taux d'intérêt et d'autres coûts

115. ***Activité 8*** : Donner une formation aux bénéficiaires afin de leur assurer une connaissance adéquate des cultures et des activités de diversification qui est normalement un préalable à l'obtention du prêt. Cette formation pourrait être dispensé par INADES dans les deux pays, en utilisant le matériel pédagogique déjà développé en langue local, et le système d'enseignement local déjà en vigueur, et qui sont tous deux moins dispendieux et efficace.

116. **Ressources disponibles** : Le coût de cette composante est de 147 315 dollars américains (soit 4.9% du coût total) dont 72 870 dollars américains pour le Burundi et 72 870 dollars américains pour la Côte d'Ivoire. Ce coût couvre les honoraires des professionnels, le transport, les commodités pour les séminaires, le matériel de formation etc. Il prend en compte également le lancement du projet et les ateliers de clôture. Un résumé des coûts du projet par composante, centre de coût et dépenses et le plan de financement par composante est disponible en annexe 1.

117. **Chronogramme** : la formation sera dispensée pendant toute la durée du projet.

118. COMPOSANTE 7 : COORDINATION, SUPERVISION ET SUIVI DU PROJET

119. **Objectif** : Mettre en place des mécanismes pour la coordination des activités du projet afin d'atteindre les objectifs visés et d'assurer un appui technique, un suivi et une supervision pour l'exécution des activités.

120. **Résultat** : Les plans de travail et les budgets annuels sont préparés et exécutés. Des rapports réguliers sur l'état d'avancement, des rapports des visites sur les chantiers, des rapport d'exécution, des comptes et des audits annuels sont disponibles.

Activités

121. **Activité 1** : La sélection du Conseiller Technique en Chef pour appuyer la réalisation du projet, veiller au respect du planning d'exécution et apporter une aide à l'Agence d'Exécution du Projet dans l'exécution du projet.

122. **Activité 2** : Fournir un appui technique pour organiser et mener une coordination efficace du projet niveau national.

123. **Activité 3** : Renforcer la capacité locale pour coordonner les activités du projet par le recrutement du personnel local compétent, par l'installation de bureaux et équipements adéquats.

124. **Activité 4** : Préparer le programme de travail et les budgets annuels.

125. **Activité 5** : Suivre de près l'exécution du projet.

126. **Activité 6** : Assurer la supervision annuelle par l'Organisation Internationale Du Café.

127. **Activité 7** : Suivre l'exécution et les décaissements financiers par le Fonds Commun pour Produits de Base

128. **Activité 8** : Elaborer et soumettre au CFC et à l'OIC des rapports sur l'état d'avancement, des comptes et des audits annuels et des rapports d'achèvement de chaque pays. Elaborer les rapports d'évaluation à mi-parcours. La nature spécifique du projet et la procédure d'exécution requièrent les dispositions spécifiques suivantes :

- Le rapport d'achèvement du projet, à l'attention du CFC et de l'OIC, inclura des propositions pour la relance et le suivi du projet, concernant spécialement l'usage de tout solde du financement de la (les) ligne(s) de crédit (s) et des remboursements dus par des bénéficiaires du prêt. Cela peut prendre en compte : (a) la poursuite des opérations de financement renouvelable avec ou sans changements substantiels, (b) Convertir le solde en un fonds de garantie tout en espérant un effet multiplicateur si tout autre institution financière apparaît avec la volonté de mener les activités de prêts similaires fondé sur l'expérience du projet ; ou (c) le récupération du solde par le CFC au cas où le projet n'attendrait pas ses objectifs.
- De la même manière, l'évaluation de mi-parcours préparé à l'attention du CFC, de l'OIC et de la mission de contrôle de mi-parcours, ils pourraient demander à effectuer des visites de terrain en fin d'année 2. Cette visite permettra de faire de propositions pertinentes en relation avec des difficultés pouvant freiner le succès du projet. Cela pourrait prendre en compte, entre autre, le transfert des fonds destinés à l'appui direct des activités définies

dans les composantes 4 et 5 à l’approvisionnement du fonds de crédit renouvelable. Dans ce cas, une partie substantielle du fonds transféré devrait être affectée respectivement au financement du prêt pour l’appui à la commercialisation et aux activités de création de valeur ajoutée.

- A la fin de l’année 1, ou avant le décaissement par le Fonds de la seconde partie (le dernier tiers) des fonds pour l’approvisionnement du prêt renouvelable dans les deux pays, le rapport d’avancement du projet inclura des propositions argumentées concernant la répartition des fonds restants aux deux pays participants sur la base du succès et de la performance du projet dans chacun des pays. Cela permettra une utilisation optimale des ressources du Fonds.

129. **Résultat :** Le coût de cette composante est de 168 000 dollars américains (soit 8,06% du coût total) dont 70 770 dollars américains pour le Burundi et 97 230 dollars américains pour la Côte d’Ivoire. Ce budget intègre la gestion et la coordination du projet par l’unité de gestion de chaque pays. Les coûts de supervision, de suivi et d’évaluation par le CFC, l’OIC aussi bien que les services d’expertise d’un montant de 80 000 dollars américains sont inclus dans le budget de l’Agence d’Exécution du Projet. Ce budget est de 510 300 dollar américains (17% du coût total du projet) incluant les coûts administratifs de l’Agence d’Exécution du Projet, les frais de voyage, le contrat du Conseiller Technique en Chef et de son Assistant, et du coût de supervision, de suivi et d’évaluation de l’OIC et du CFC. Un résumé des coûts du projet par composante, centre de coût et dépenses et le plan de financement par composante est disponible en annexe 1.

130. **Chronogramme :** Les activités relatives à cette composante vont se dérouler de façon continue pendant toute la période de réalisation du projet et une partie du mandat de supervision de l’Agence d’Exécution du Projet sera prolongée afin d’assurer la viabilité du projet.

C – LES AVANTAGES DU PROJET ET LES BENEFICIAIRES

131. Le projet aura des avantages durables pour les producteurs, les gouvernements et la population urbaine. Bien que le potentiel pour la commercialisation internationale des cultures traditionnelles à grande valeur ajoutée pourrait diminuer sous peu, un important potentiel pour accroître la distribution des cultures à grande valeur ajoutée dans les pays en voie de développement existe. Par exemple, la consommation de fruit et de légumes dans ces pays est bien en dessous du niveau minimum requis et bien plus du niveau atteint dans les pays développés.

132. Dans le cadre du projet pilote, un nombre limité de producteurs sera sélectionné dans chacun des pays participants. Ils recevront un appui financier et technique pour acheter des intrants, des équipements et du matériel pour une meilleure gestion des exploitations. Il a été prouvé que la micro finance est un élément qui aide les pauvres. Les producteurs pauvres pourront améliorer leurs situations à travers ce type de prêt renouvelable. Un revenu élevé pour les producteurs pauvres aura pour effet une croissance des investissements dans l’éducation, l’alimentation et le bien être familiale entraînant ainsi une amélioration de la qualité de vie. Améliorer l’accès aux ressources financières pour les pauvres en milieu rural est particulièrement important pour l’amélioration de leurs activités de production.

133. Vu la nature du projet, il n'a pas été envisagé qu'une proportion importante de la population totale des producteurs de café dans chaque pays soit directement affectée par les résultats. Les institutions collaboratrices, dans les deux pays, ont fait une sélection minutieuse des régions concernées, sur la base de plusieurs critères :

- Les zones où la production de café a été pendant longtemps l'activité principale des petits producteurs (propriétaires) ;
- Les zones où les activités de diversification sont actuellement menées, donnant ainsi l'opportunité d'examiner les effets de la réorganisation et de la rationalisation de leurs financements, contrairement à la dépendance vis-à-vis du système traditionnel actuel.
- Les zones, où les problèmes de sécurité causés par des troubles dans chacun des pays ne sont plus criards, avec une autorité gouvernementale bien établie sans mouvements récent ou avenir de la population et un accès facile et continu aux principaux marchés domestiques et marchés d'exportation du pays.

134. Dans les deux pays, les institutions collaboratrices ont fait une estimation du nombre de producteurs qui participeront aux opérations du projet. Elles ont donné un tableau final de 5000 producteurs par pays à qui les prêts devront être octroyés pendant le projet. Cela représente environ un pour cent de la population cible. Le choix de ce nombre a été guidé par le souci de conduire le projet sur une base pilote et par le montant total du financement prévu. Le niveau réel des besoins dans les deux pays, en ce qui concerne le financement pour la diversification, devra être éventuellement couvert par des ressources commerciales domestiques. Le rôle du projet serait, dans ce cas, d'initier et de démontrer et non de jouer le rôle des institutions nationales et du secteur privé.

135. Encore que le rôle est en lui-même crucial, en ce sens qu'il a pour objectif d'étendre, à une grande échelle, les opérations de financement nécessaires. Cela peut être atteint seulement si le projet est visiblement et strictement géré sur des bases et des principes commerciaux, excepté pour la nature du prêt du financement du CFC. Avec cette extension, le résultat du projet sera de surmonter l'obstacle actuel à la diversification du café qui est le manque de financement à cet effet.

136. Les producteurs seront donc les principaux bénéficiaires du projet puisqu'ils recevront l'appui nécessaire pour investir dans des cultures et activités complémentaires afin d'accroître et de contribuer à la sécurité de leurs revenus. Cela va également améliorer leur accès aux crédits au niveau des banques commerciales à la fin du projet. Les tableaux dans l'annexe 2 montrent les avantages potentiels pour un producteur qui prendrait part au projet.

137. L'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires augmentera, réduisant ainsi la faim en milieu rural et urbain ainsi que les importations d'aliments produits localement. L'effet macro-économique serait principalement l'amélioration de la balance commerciale et la réduction des besoins en devises étrangères. La commercialisation et les activités de transformation généreront des emplois additionnels et réduiront le chômage dans les pays concernés. Le projet mettra l'accent sur les marchés domestiques et régionaux. Outre la génération de revenus, la diversification des cultures, dans la plus part des cas, créera des emplois pour les populations rurales pauvres. Il est prévu que les avantages d'une croissance des opportunités d'emplois ne sont pas seulement importants mais ils auront un impact sur un large spectre de l'économie et donc un grand nombre de pauvres. Des grandes opportunités d'emplois sont générées dans la production de semence et de pépinière, dans la préparation de

la terre et l'irrigation, la cueillette, le nettoyage, le triage, l'emballage des cultures à forte valeur ajoutée.

III – LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

138. La pauvreté rurale accroît la pression sur l'environnement du fait que les pauvres producteurs, qui n'ont pas de moyens pour améliorer leur système agricole, sont amenés à exploiter les espaces vierges dans le but d'augmenter leurs revenus. Il est donc nécessaire pour eux d'améliorer leur système de production de sorte à faire un usage efficace des ressources disponibles non seulement en termes économiques, mais tout en tenant compte des aspects sociaux et environnementaux. En d'autres termes, le présent projet prend en compte les conséquences positives et négatives associées à l'utilisation des ressources et dans bien des cas, à la transition issue du mauvais rendement des systèmes de production monoculture à des systèmes diversifiés utilisant de manière optimale les ressources avec moins de pollution. de la baisse des systèmes de production monocultures à des systèmes diversifiés. La diversification agricole peut entraîner une meilleure gestion des ressources naturelles. Elle facilite la diversification du système traditionnelle de monoculture, permet d'éviter la surproduction des cultures traditionnelles causée par des politiques inappropriées, de tirer à son avantage les synergies issues de la rotation et de l'association des cultures et améliorer l'association des composantes cultures - bétail – arbre. Cela aura pour résultat la réduction de la dégradation du sol, une amélioration de l'utilisation des intrants et la préservation de la biodiversité.

IV – DROITS D'AUTEUR ET PUBLICATION

139. Tous les résultats émanant du succès de l'exécution du projet seront mis à la disposition d'autres pays en voie de développement. Il est à noter et à savoir que les résultats (technologie, savoir faire, etc.) provenant du projet financé par le Fonds Commun devraient bénéficier à un grand nombre de pays membres et à tous les pays en voie de développement. Les deux pays participants devront être prêt à partager les conclusions du projet avec les pays membres de l'OIC et du CFC.

V – LES COÛTS ET LE FINANCEMENT DU PROJET

140. Le coût total du projet, incluant le coût de gestion et le fonds de prévoyance (5%) est de 3 006 570 dollars américains dont 2 692 725 dollars américains comme subvention du CFC et 313 845 dollars américains comme contribution des pays participants. Le budget par pays participant est de 969 465 dollars américains pour le Burundi et 1 596 105 dollars américains pour la Côte d'Ivoire. Le budget pour l'Agence d'Exécution du Projet est de 441 000 dollars américain. Les conditions du prêt pour le producteur participant seront énumérées pendant l'exécution du projet étant donné qu'il dépend de la gamme des produits de diversification sélectionnés par le producteur.

VI – SUIVI, SUPERVISION ET EVALUATION DU PROJET

A– AGENCE D'EXECUTION DU PROJET (AEP) : FGCCC

141. La mise en oeuvre du projet exige que l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) ait non seulement les connaissances techniques mais également une expérience solide en crédit

agricole. Plus important, l'AEP devra avoir une expérience locale adéquate qui aidera dans l'exécution des diverses activités dans chaque pays participant. Le FGCCC, qui initie ce projet, a une expérience de plus dix ans dans la gestion du crédit. Le FGCCC sera responsable de l'exécution technique et financière du projet, y compris l'élaboration des rapports.

142. Le FGCCC contractera avec un expert en financement agricole pour agir en tant que Conseiller Technique en Chef afin d'apporter un appui technique aux deux pays participants pour faciliter l'exécution du projet. La nomination d'un Assistant Technique en Chef après consultation de l'Organisation Internationale de Café et du Fonds Commun pour produits de Base. Au Burundi, le Conseiller Technique Adjoint sera choisi par l'OCIBU et le FGCCC. Le CTC coordonnera l'exécution du projet dans les deux pays.

143. Le CTC devra être à mesure de suivre et de contrôler, en temps réel, tous les mouvements de fonds du projet, et de s'assurer qu'ils sont employés à bon escient pour l'atteinte des objectifs du projet.

B - Structure Nationale de Gestion du Projet

144. En Côte d'Ivoire, la structure de gestion de projet sera dirigée par le Conseiller Technique en Chef qui sera assisté par le personnel du FGCCC. Cette structure sera responsable de la gestion technique et financière du projet. Elle planifiera et coordonnera les activités du projet. Un coordonnateur national du projet sera nommé par le FGCCC.

145. Au Burundi, la structure de gestion sera dirigée par le Conseiller Technique Adjoint du projet qui sera assisté du directeur de l'OCIBU. L'"Office du Café du Burundi (OCIBU)" est l'établissement de collaboration. L'Adjoint au CTC assistera l'OCIBU dans la mise en œuvre du projet. Il obtiendra l'aide des établissements tels que l'UCODE qui a déjà mis en place un certain nombre de programmes de micro finance financés par, des donateurs bilatéraux comprenant la France et l'USAID. Les objectifs, les activités et les résultats sont les mêmes dans les deux pays participants. Dans les deux pays, un ensemble de règlements de bonne gouvernance des micro finances sera mis en application, s'assurant que les principes de base des opérations commerciales et la nécessité de remboursement des prêts ne soient pas perturbés par des opérations de financières hasardeuses. Un coordonnateur national du projet sera désigné dans chaque pays.

C - Suivi et évaluation

146. L'AEP est responsable du suivi et de l'évaluation des activités du projet et soumettra des rapports semestriels sur l'état d'avancement du projet. Il effectuera deux fois dans l'année, dans chacun des pays, des contrôles-surprises ou le confiera à un auditeur externe acceptable pour l'OIC et le fonds. Ces vérifications, en plus de porter sur l'utilisation inappropriée des fonds ou de leur mauvaise comptabilisation concerneront l'exécution opérationnelle de la politique de prêt promu par le projet. Notamment dans les situations où la domiciliation des fonds sur des comptes générateurs d'intérêts seraient constamment préférés en lieu et place du prêt. Les rapports de ces vérifications devraient être annexés aux rapports semestriels de l'AEP, à moins qu'ils justifient la communication urgente à l'OIC et au CFC. Les institutions collaboratrices seront responsables de l'exécution du projet sur le terrain.

D - Structure de gestion du projet en côte d'ivoire

147. Le FGCCC travaillera avec l'ANADER, structure nationale chargée du développement rural et le CNRA, institution national de recherches agronomiques dans un cadre défini par des protocoles d'accord mutuellement acceptés. L'ANADER sélectionnera les activités de diversification sur la base des considérations techniques et financières (terre, sols, rendements, coûts, rentabilité, etc.). L'ANADER fournira également des services d'encadrement. Le CNRA fournira les plants et les semences sélectionnées pour le développement des cultures diversifiées. Le FGCCC veillera au suivi régulier des producteurs et au remboursement du prêt. Le Conseiller Technique en Chef apportera un appui au FGCCC et assurera la coordination globale.

E - Structure de gestion du projet au Burundi

148. La structure de gestion au Burundi sera du même genre qu'en Côte d'Ivoire, avec un Conseiller Technique Adjoint à sa tête. L'institution de collaboration responsable de transmettre les instructions et les décisions de l'AEP et de signer des Protocoles d'accords avec des institutions de finance, de recherche, d'encadrement et de formation, sera l'OCIBU.

VII – LES RISQUES DU PROJET

149. Un certain nombre de risque pourrait potentiellement affecter l'exécution du projet, et par conséquent, l'atteinte des objectifs de projet. Cependant, de tels risques ont été soigneusement pris en compte pendant la préparation du projet.

150. L'un des risques est associé à l'efficacité du programme de diversification en raison du nombre d'obstacles. Dans le cas des industries alimentaires, la diversification pourrait prendre la forme d'un mouvement en aval avec la transformation des produits alimentaires, ou entamer la production de nouveaux de produits. La stratégie consiste à ajouter de la valeur aux produits de base. Les formes de traitement incluent la conservation (la mise en conserve, la marinade, le séchage, la congélation, etc..) et la transformation des matières premières en de nouveaux produits, tels que le jus de fruit. Cette stratégie fait face à un certain nombre d'obstacles :

- Les barrières tarifaires dans les pays développés sont fréquemment plus élevées pour les produits alimentaires transformés que les produits non transformés, et certains des tarifs ont été mis à des niveaux prohibitifs, limitant les opportunités de transformation ;
- Les industries agroalimentaires sont bien établies dans les pays industrialisés. Les pays en voie de développement souhaitant se développer dans ce domaine doivent soit attirer l'investissement direct étranger (FDI) provenant d'un petit nombre de compagnies qui ont un rôle dominant dans les activités de transformation telles que la mise en conserve des fruits, ou concurrencer directement les multinationales qui ont de fort réseaux d'approvisionnement et de distribution et des marques bien connus.
- Les économies d'échelle dans certains secteurs de la transformation des produits alimentaires sont considérables. Certains pays en voie de développement ont faits des avancées notables dans la transformation des produits alimentaires, comme par exemple, production de jus d'orange au Brésil, les ananas en conserve en Thaïlande, et

production café soluble en Colombie et au Brésil. Le niveau requis pour une production performante implique que l'accès en amont aux matières premières et l'accès en aval aux marchés doivent être également garantis sur une grande échelle.

151. Ces observations ne signifient pas que la transformation des produits alimentaires devrait être abandonnée, ou que cela n'est pas une stratégie durable dans certains cas. Cependant, elles suggèrent que des itinéraires alternatifs à la diversification en dehors des produits alimentaires de base devraient également être considérés. Au cours des deux dernières décennies, il y a eu une croissance considérable des cultures d'exportation dites non traditionnelles. Celles-ci incluent les fruits et les légumes frais, qui ont connu une croissance particulièrement rapide. En particulier, les importations dans les pays industrialisés des produits à valeur ajoutée tels que les fruits exotiques et les légumes tempérés hors saison, ont augmenté considérablement.

152. Le principal risque est associé au prêt aux producteurs tout comme les changements climatiques, la fluctuation des prix des cultures diversifiées, les maladies des cultures et le risque associé à l'exécution doivent être considérés. Le risque politique concernant la stabilité et le manque d'appui gouvernemental représente également un des risques du projet. Cependant, les études montrent que les plus pauvres, en particulier les femmes, remboursent leurs prêts à un taux 'phénoménal' de plus de 97% et les avantages de tels prêts se traduisent par l'amélioration des conditions de vie du ménage tout entier, spécialement de celles des enfants. Il a été noté que les problèmes de remboursement lorsqu'ils apparaissent à grande échelle sont moins des conséquences de circonstances individuelles que le résultat d'un environnement financier malsain où coexistent les taux d'usure issus du secteur informel et une gestion laxiste des prêts provenant de la charité au tout autre groupe avec pour effet d'entraîner les petits producteurs à se comporter comme des entrepreneurs à court terme dans un marché financier chaotique. Les gouvernements des deux pays ont pleinement compris cette situation et ont offert le cadre institutionnel et législatif nécessaire pour les institutions de micro finance rurales sûres et profitables.

VIII – LE PLAN DE TRAVAIL ET LE PROGRAMME D’EXECUTION

A – LE PLAN DE TRAVAIL

PA	Trimestre	Activités principales à réaliser	Responsabilités	Résultats
PA (1, 2, 3,4)		Composante 1: Etudes des producteurs participants et de leurs besoins.		
1	1	L'identification du Conseiller Technique en Chef	CFC/OIC/AEP	La sélection du CTC pour renforcer les compétences de l'AEP
PA (1)		Composante 2: Développement d'un système de prêts à la diversification adéquat et permanent pour les producteurs.		
	1	L'étude des systèmes de crédit agricole existant et passés	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	L'expérience du pays en système de crédit agricole
	1	L'analyse du prêt requis pour chacune des activités de diversification	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	Un prêt adapté aux besoins de chaque producteur
	1	L'analyse de la capacité des producteurs participants à rembourser leur prêt	AEP/ Institutions /les institutions partenaires	La sélection des producteurs bénéficiaires
	1	La spécification des termes et des conditions du prêt aux producteurs	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	L'identification des termes et conditions du prêt
	1	L'identification du type de crédit	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	La nature du crédit et du décaissement définis
	1	Analyse et approbation des garanties de prêt	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	Présentation de la garantie de prêt
	1	Elaboration des modalités et des termes de remboursement	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	Un système de remboursement bien structuré
	I	Signatures des protocoles d'accord appropriés	AEP/ Institutions collaboratrices/ Institutions partenaires	Cadre d'exécution mutuellement accepté
PA (1,2,3,4)		Composante 3: Financement et appui au développement des cultures et activités alternatives		
(1,2,3,4)		L'administration du système de prêt du prêt renouvelable	AEP/ Institutions collaboratrices /les institutions partenaires	Le fonctionnement du prêt renouvelable
		Supervision et Suivi	AEP/CTC	Sûreté des opérations
PA (1,2,3,4)		Composante 4: Financement et appui au développement des marchés intérieurs et extérieurs pour les produits diversifiés.		
(2,3,4)		La construction d'entrepôts avec des capacités de stockage adéquats	AEP/CTS	Commodités d'entreposage pour produits diversifiés
(2,3,4)		Organiser le transport et la logistique pour les récoltes	AEP/Producteurs	Les récoltes transférées aux entrepôts
(2,3,4)		Organiser la commercialisation des produits diversifiés	AEP/ Producteurs	Les réseaux de commercialisation identifiés
PA (1,2,3,4)		Développer une stratégie pour accéder au marché régional	AEP/ CTC	Un élargissement des marchés pour produits diversifiés
PA (2,3,4)		Composante 5: Financement et appui au développement des produits a valeur ajoutée		

2	2	Identifier un expert dans l'industrie agroalimentaire	AEP/ CTC	Sélectionner un Expert pour l'appui en transformation des récoltes
2	3	Mettre sur pied de petites unités de transformation pour les cultures diversifiées	AEP/ CTC/ consultant	La chaîne des valeurs identifiée
	3	Fournir l'appui technique dans la transformation de cultures diversifiées	Consultant	La valeur ajoutée s'accroît
	3	La formation du personnel	AEP/ CTC/ Consultant	Développement des compétences des producteurs
	4	Analyse de marchés régionaux et internationaux en vue de l'exportation	Consultant	Élargissement du marché pour produits transformés
PA (2,3,4)		Composante 6: Formation des producteurs à la gestion du crédit et de l'exploitation		
	3	Identifier le responsable de la formation	CTC/ AEP	Le recrutement du responsable crédit et de la formation
		Elaboration d'un programme de formation approprié	AEP/ CTC	Programme de formation élaboré pour les producteurs, encadreurs
		Identifier les apprenants dans les groupes concernés	AEP/CTC	Les groupes d'apprenants identifiés
		Organiser et conduire des sessions de formation	AEP/CTC/Responsable formation	Amélioration de la gestion du crédit par les producteurs
		Evaluer le programme de formation	AEP/CTC/Responsable de formation/ Producteurs	Analyse de l'adéquation du programme de formation
		Sensibiliser les producteurs à la mobilisation de l'épargne	AEP/CTC/Responsable de la formation/Agent de suivi du prêt	
		Sensibiliser les planteurs au remboursement du prêt	PEA/CTC/ responsable de formation/ Agent de suivi du prêt	La volonté des producteurs à rembourser leur prêt augmente
PA1,2,3 et 4		Composante 7: La coordination, la supervision et le suivi du projet		
	1	Nommer le Conseiller Technique en Chef	FC/OIC/AEP	Le CTC est nommé pour fournir un appui technique à l'AEP.
		Fournir un appui technique pour organiser et entreprendre une coordination effective du projet.	CTS	La capacité à réaliser de l'AEP est renforcée
		Préparer un plan de travail et un budget annuels	CTC/AEP	Le budget du projet et le plan de travail sont faits et envoyés au CFC et à l'OIC
		Suivre étroitement de l'exécution du projet	CTC/OIC/CFC	Analyse de l'avancement du projet
		Suivre l'exécution et les décaissements financiers	CFC/AEP/CTC/OIC	
		Préparer et présenter régulièrement des rapports de d'avancement	CTC/AEP	Analyse de l'avancement du projet
		Préparer un rapport de mi-parcours, l'évaluation final et l'audit	CFC/CTC/AEP/OIC	

B – LE PROGRAMME D’EXECUTION (DEUX PHASES)

153. La durée du projet est de quatre ans. Il sera exécuté en deux phases, une phase préparatoire et une phase d’exécution. Des analyses post-projet seront également menées.

154. **La phase préparatoire** : Couvre l’année Une du projet. Elle inclut le début de la composante 1, *Evaluation des producteurs participants et de leurs besoins* (exécuter durant toute la durée du projet), et l’achèvement du composante 2, *Développement d’un système adapté et durable de prêt aux producteurs de café pour la diversification*. Il est à espérer que cette dernière composante ait comme résultat les outils, procédures et accords, nécessaires pour mettre sur pied les activités de micro finance.

155. Les conditions pour la mise en oeuvre de la deuxième phase incluent les signatures des différents protocoles d’accord avec les institutions collaboratrices et des manuel de fonctionnement appropriés qui devront être suivis par les agents de ces institutions pour octroyer et contrôler les prêts de micro finance aux producteurs et aux investisseurs ruraux. Le CFC approuvera le financement des activités de la phase 2 seulement après qu’il soit satisfait que les activités de la phase 1 aient été bien menés et que les résultats escomptés soient obtenus. Ces activités devraient être conduites en étroite collaboration par l’AEP et les deux institutions nationales collaboratrices, afin d’assurer une cohérence des opérations à venir.

156. Certaines des autres composantes commenceront pendant cette phase préparatoire, avec la réalisation des activités spécifiques à caractère préparatoire (par exemple, recrutement et formation des encadreurs, décaissements pour constituer et réapprovisionner les fonds de la micro finance seront faits dès que le CFC conviendra du démarrage de la phase 2). Des détails au sujet de ces activités pourront être inclus de la programmation de leur placement, à trouver dans les tables détaillées de coût.

157. La composante 7 commencera pendant cette phase.

158. **Phase d’exécution** : Elle couvre normalement les années deux à quatre du projet. Cette phase est axée sur le fonctionnement du service de prêts de micro finance et des activités auxiliaires.

159. La composante centrale est donc la composante 3, *Financement et appui au développement des cultures alternatives*.

160. Basé sur les manuels de fonctionnement et les protocoles d’accord élaborés pendant la phase 1, les différentes institutions collaboratrices mettront en place le service de prêts. Les prêts accordés dans cette optique couvriront principalement l’investissement et les dépenses initiales directement liés aux projets de diversification soumis par les producteurs. Cependant, ils couvriront également les investissements et des dépenses initiales requis pour le développement du marché et les activités d’appui (Composante 4) et l’accroissement de la valeur ajoutée et les activités d’appui (Composante 5). En d’autres termes, le projet recherchera des opérateurs intéressés et compétents qui entreprendront des activités sur une base commerciale et de recherche de profit en lieu et place de fournir et de gérer directement les entrepôts, les tracteurs et les équipements de transformation. Le projet octroiera le financement nécessaire pour leur mise en place à travers les facilités de prêt et s’assurant du statut de droit national de ces sociétés et de la viabilité optimale de ces activités. Le projet

fournira également l'assistance technique et les conseils nécessaires afin que leurs opérations commerciales soient conduites dans les meilleurs intérêts de bénéficiaires du projet.

161. Le tableau détaillé des coûts fournis en annexe 1 présente les dépenses qui devront être financées par le prêt et mentionne en italique le montant de la contribution de CFC. La facilité de prêt consistera en un prêt renouvelable, initialement financé par le CFC comme faisant partie de son don. Le montant réservé pour le financement initiale du fonds renouvelable qui servira à financer à son tours l'achat direct d'actifs ou d'intrants agricoles ou le décaissement d'argent aux bénéficiaires du prêt, est de 1 566 600 dollars américains. Ce montant sera décaissé en deux parties, la première juste avant le début de la phase 2 et la seconde un an après l'exécution de cette phase. Les montants présentés dans les tableaux détaillés de coûts relatifs au denier décaissement sont à titre indicatifs. le CFC pourrait, à sa discrétion et sur la base des premiers résultats du fonds renouvelable dans les deux pays, transférer le don d'un pays à un autre.

162. Le prêt renouvelable sera également constitué des remboursements des bénéficiaires des prêts.

163. L'échéance moyenne du prêt de diversification peut être estimée à environ deux ans. Ce qui signifie qu'un objectif pour le total des prêts couvert par cette facilité pendant la durée du projet peut être fixé de manière raisonnable à 2 350 000 dollars américains. Ainsi, les quantités physiques énumérées dans le tableau des coûts pour les éléments en italique ne sont pas restrictifs mais plutôt une indication de la diversité du portefeuille de prêt.

164. Les institutions financières de collaboration (IFC), dans chaque pays ont la responsabilité principale de faire fonctionner le système de prêt. Ils recevront à cet effet le don du CFC et l'utiliseront comme base du financement du système de prêt. Ils assureront la gestion des activités au quotidien et le suivi des producteurs et autres bénéficiaires du prêt, formulant des demandes individuellement de prêt conformément aux activités financées. Ils auront également la charge des opérations de décaissements et de remboursements du prêt. Le conseil technique concernant la conformité des projets soumis, et les programmes du décaissement et de remboursement, aussi bien que le suivi, la supervision et les conseils aux bénéficiaires, seront effectués par d'autres institutions collaboratrices tels que des services de recherche et d'encadrement, sur la base d'accords et de protocoles d'accords validés pendant la phase 1 et des encadreurs du projet et autres spécialistes.

165. Le remboursement également sera géré en étroite collaboration par les IFC (Institutions Financières de Collaborations) et les autres institutions ou structures telles que les coopératives des producteurs, les groupes d'achat de café, les fonds de garantie et tout autre établissement en mesure d'apporter une garantie collective ou de saisir des revenus.

166. En général, le système de prêt sera actionné comme une entreprise commerciale à but lucratif, maintenant les coûts d'exploitation au minimum mais ne les subventionnant pas, puisque l'objectif central du projet est de démontrer l'opérationnalité à grande échelle de ses opérations à échelle pilote. Les taux d'intérêt ne seront pas subventionnés et les investissements peu rentables ne seront pas soutenus. En plus, les financements commerciaux qui pourraient être mis à la disposition des institutions collaboratrices pendant la durée du projet devraient être encouragés et de ce fait activement recherchés.

167. L'organigramme suivant donne un exemple des opérations éventuelles du service de prêt, tel qu'elles pourraient être définies par l'ensemble des manuels de fonctionnement et de protocoles d'accords produits dans la composante 2.

168. Période post-projet : Après les deux phases d'exécution qui composent véritablement le projet, la période post-projet est essentielle à son succès en tant que projet pilote et de démonstration.

169. L'exécution réussie signifierait que des activités semblables seraient graduellement reprises par des structures financières adéquates, capables de couvrir les besoins des producteurs de café après un temps raisonnable. Dans ce contexte, les activités du projet doivent être poursuivies, soit en continuant avec les opérations du fonds renouvelable, soit en utilisant le fonds renouvelable accumulé pour mettre sur pied un fonds de garantie, facilitant ainsi l'entrée d'autres institutions financières dans la micro finance rurale liée au café.

170. La dernière option est probablement la meilleure dans le contexte du Burundi, où aucune institution semblable n'existe. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, où le FGCCC accomplit déjà cette fonction, le fonds renouvelable pourrait continuer de fonctionner. La contribution du CFC deviendrait ainsi une partie permanente du capital de l'institution financière de collaboration, sous des conditions spécifiques mutuellement acceptées, telle que l'opération continue du fonds renouvelable pendant une période donnée.

171. Si l'exécution du projet n'atteint pas ses objectifs, le CFC, à sa discrétion, pourrait réclamer une partie ou toute sa contribution au fonds renouvelable.

Fonds renouvelable du post-projet

Après sa réalisation, le projet disposera d'un fonds renouvelable qui sera employé comme suit :

- En Côte d'Ivoire, le fonds renouvelable sera employé pour augmenter les parts des producteurs de café dans le capital du FGCCC. En d'autres termes le capital du FGCCC sera augmenté pour étendre leurs activités au pays entier. Les meilleurs producteurs ou les coopératives de producteurs seront récompensés par une prise de part dans le capital du FGCCC
- Au Burundi, le fonds renouvelable sera employé pour mettre en place des fonds de garantie de crédit bancaire pour les producteurs participants.

IX – ANNEXE

Annexe 1 : Tableaux de budget du projet

Tableau 1a : Coût récapitulatif par Composante	Coûts	Imprévus inclus	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Le Burundi	USS							
Composante du projet :								
Composante 1 : Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins	58 500	61 425	51 200	7 300	35 625	7 625	7 625	7 625
Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt à la diversification	44 700	46 935	20 000	24 700	25 800	6 300	6 300	6 300
Composante 3 : développement d'activités / cultures alternatives	491 800	516 390	435 100	56 700	114 300	345 100	16 100	16 300
Composante 4: création de marchés internes et extérieurs	69 200	72 660	64 100	5 100	0	63 300	2 900	3 000
Composante 5: Développement des produits à valeur ajoutée	89 800	94 290	72 400	17 400	0	74 500	8 650	6 650
Composante 6: formation des producteurs à la gestion des prêts et à l'épargne	70 900	74 445	69 400	1 500	9 600	20 500	21 500	19 300
Composante 7: coordination et gestion du projet (locale)	67 400	70 770	58 900	8 500	14 600	17 600	17 400	17 800
Dépenses Totales - Burundi	892 300	936 915	771 100	121 200	199 925	534 925	80 475	76 975
XI – imprévus (5%)	44 615		38 555	6 060	9 996	26 746	4 024	3 849
Total général du projet hors coûts AEP	936 915		809 655	127 260	209 921	561 671	84 499	80 824

0

Tableau 1b : Coût récapitulatif par Composante	Coût s	Imprévus inclus	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Côte d'Ivoire	USS							
Composants du projet :								
Composante 1 : Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins	63 400	66 570	55 200	8 200	36 850	8 850	8 850	8 850
Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt à la diversification	49 200	51 660	43 200	6 000	27 925	7 425	6 925	6 925
Composante 3 : développement d'activités / cultures alternatives	916 200	962 010	785 000	131 200	259 300	585 800	35 550	35 550
Composante 4: création de marchés internes et extérieurs	132 900	139 545	130 900	2 000	0	119 900	7 000	6 000
Composante 5: Développement des produits à valeur ajoutée	161 400	169 470	145 500	15 900	0	142 700	9 100	9 600
Composante 6: formation des producteurs à la gestion des prêts et à l'épargne	69 400	72 870	67400	2 000	13 100	19 800	18 000	18 500
Composante 7: coordination et gestion du projet (locale)	92 600	97 230	80 200	12 400	22 100	24 100	23 200	23 200
Dépenses Totales – Côte d'Ivoire	1 485 100	1 559 355	1 307 400	177 700	359 275	908 575	108 625	108 625
XI - Imprévus (5%)	74 255		65 370	8 885	17 964	45 429	5 431	5 431
Total général du projet hors coûts AEP	1 559 355		1 372 770	186 585	377 239	954 004	114 056	114 056

Tableau 1 : Coût récapitulatif par Composante (AEP)	Coûts		Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	US\$							
X - AEP (Côte d'Ivoire et le Burundi)				0				
- contrat du CTC (Côte d'Ivoire)	150 000		150 000	0	37 500	37 500	37 500	37 500
- contrat du CTC adjoint (Burundi)	90 000		90 000	0	22 500	22 500	22 500	22 500
- frais de mission (visites et réunions)	46 000		46 000	0	16 000	10 000	10 000	10 000
- autre frais d'administration	120 000		120 000	0	30 000	30 000	30 000	30 000
Total de la coordination et de la gestion du projet par l'AEP	406 000		406 000	0	106 000	100 000	100 000	100 000
- lancement du projet (Burundi & Côte d'Ivoire)	10 000		10 000	0	10 000	0	0	0
- contrôle et supervision du Projet	40 000		40 000	0	10 000	10 000	10 000	10 000
- Évaluation à mi-parcours	15 000		15 000	0	0	15 000	0	0
- Évaluation Finale	15 000		15 000	0	0	0	0	15 000
<i>IX - supervision, contrôle et évaluation (CFC/OIC/Consultants)</i>	80 000		80 000	0	20 000	25 000	10 000	25 000
Total général AEP incluant coûts supervision, contrôle et évaluation (OIC/CFC)	486 000		486 000	0	126 000	125 000	110 000	125 000
Imprévus (5%)	24 300		24 300	0	6 300	6 250	5 500	6 250
Total général de coûts de l' AEP incluant la supervision, le contrôle et l'évaluation (OIC/CFC) et imprévus	510 300		510 300	0	132 300	131 250	115 500	131 250

Tableau 1b : Coût récapitulatif par Composante	Coûts	pourcentage	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Côte d'Ivoire - Burundi & AEP et DIVERS	US\$							
Composante 1 : Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins	127 995	4.3%	111 720	16 275	76 099	17 299	17 299	17 299
Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt à la diversification	98 595	3.3%	66 360	32 235	56 411	14 411	13 886	13 886
Composante 3 : développement d'activités / cultures alternatives	1 478 400	49.2%	1 281 105	197 295	392 280	977 445	54 233	54 443
Composante 4: création de marchés internes et extérieurs	212 205	7.1%	204 750	7 455	0	192 360	10 395	9 450
Composante 5: Développement des produits à valeur ajoutée	263 760	8.8%	228 795	34 965	0	228 060	18 638	17 063
Composante 6: formation des producteurs à la gestion des prêts et à l'épargne	147 315	4.9%	143 640	3 675	23 835	42 315	41 475	39 690
Composante 7: Coordination, supervision, contrôle et évaluation du projet	168 000	5.6%	146 055	21 945	38 535	43 785	42 630	43 050
Dépense totale – Burundi & Côte d'Ivoire	2 496 270	83%	2 182 425	313 845	587 160	1 515 675	198 555	194 880
Total général des coûts AEP incluant la supervision, le contrôle et l'évaluation (OIC/CFC)	510 300	17%	510 300	0	132 300	131 250	115 500	131 250
Dépenses totales du projet	3 006 570	100%	2 692 725	313 845	719 460	1 646 925	314 055	326 130
Tableau 1b : Coût récapitulatif par Composante	Coûts	pourcentage	Don du	Apport du	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4

Côte d'Ivoire & Burundi & AEP et divers	USS	age	CFC	pays concerné				
Composante 1 : Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins	121 900	4.3%	106 400	15 500	72 475	16 475	16 475	16 475
Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt à la diversification	93 900	3.3%	63 200	30 700	53 725	13 725	13 225	13 225
Composante 3 : développement d'activités / cultures alternatives	1 408 000	49.2%	1 220 100	187 900	373 600	930 900	51 650	51 850
Composante 4: création de marchés internes et extérieurs	202 100	7.1%	195 000	7 100	0	183 200	9 900	9 000
Composante 5: Développement des produits à valeur ajoutée	251 200	8.8%	217 900	33 300	0	217 200	17 750	16 250
Composante 6: formation des producteurs à la gestion des prêts et à l'épargne	140 300	4.9%	136 800	3 500	22 700	40 300	39 500	37 800
Composante 7: Coordination, supervision, contrôle et évaluation du projet	160 000	5.6%	139 100	20 900	36 700	41 700	40 600	41 000
Dépense totale - Burundi&Côte d'Ivoire	2 377 400	79.1%	2 078 500	298 900	559 200	1 443 500	189 100	185 600
Total général des coûts AEP incluant la supervision, le contrôle et l'évaluation (OIC/CFC)	486 000	17%	486 000	0	126 000	125 000	110 000	125 000
Coût total du projet, imprévus inclus (OIC/CFC)	3 006 570	100%	2 692 725	313 845	719 460	1 646 925	314 055	326 130

Tableau 1.2 - Coût récapitulatif du projet par Catégorie de dépense (Côte d'Ivoire et le Burundi)	
Coût Unitaire	
Équipement	
- Véhicule (4*4)	25 000
- Motocyclette (Burundi)	2 000
- motocyclette (d'Ivoire de Côte)	2 500
- photocopieur	2 500
- Fax & téléphone	500
- ordinateurs et imprimantes	2 500
- machine à peser	1 200
- camion de ramassage pour le transport des récoltes dans les entrepôts/sur les marchés	35 000
Personnel (coûts annuels)	
- Chauffeur (Burundi)	1 200
- Chauffeur (Côte d'Ivoire)	1 800
- personne chargée de l'encadrement du projet (Burundi)	3 000
- personne chargée de l'encadrement du projet (Côte d'Ivoire)	3 600
- Informaticien	4 800
- responsable chargé du suivi et du contrôle des prêts (Burundi)	4 800
- responsable chargé du suivi et du contrôle des prêts (d'Ivoire de Côte)	6 000
- coordonnateur national (indemnité pour appui local) (Burundi)	9 600
- coordonnateur national (indemnité pour appui local) (Côte d'Ivoire)	12 000
- Comptable du Projet (Burundi)	3 000
- comptable du projet (Côte d'Ivoire)	4 800
-assistant du projet (appui local) (Burundi)	1 800
- assistant du projet (appui local) (Côte d'Ivoire)	2 400
- Socio Économiste du Projet	4 800
- superviseur technique (équipements de transformation)	4 800
- formateur/analyste du crédit (Contrôleur crédit)	9 600

Coûts détaillés par an, par composante et catégorie, (Burundi)

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 1: Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins							
I – Travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- fermes							
- entrepôts							
II/véhicules, machines et équipements	28 000	28 000	0	28 000	0	0	0
- Véhicule (4*4)	25 000	25 000	0	25 000	0	0	0
- motocyclettes				0	0	0	0
- photocopieurs	2 500	2 500	0	2 500	0	0	0
- Fax & téléphone	500	500	0	500	0	0	0
III/matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
- mobiliers de bureau							
- fournitures de bureau							
- logiciel du système de crédit						0	
- intrant agricole (semence, herbicides,...)							
III/Personnel	24 000	19 200	4 800	6 000	6 000	6 000	6 000
- chauffeur	4 800	0	4 800	1 200	1 200	1 200	1 200
- Socio-économiste du Projet	19 200	19 200	0	4 800	4 800	4 800	4 800
IV/ assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et finance agricole)							
- consultant international							
V/ Frais de mission	3 500	2 000	1 500	875	875	875	875
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	1 500	0	1 500	375	375	375	375
- coût du voyage & DSA – CTC & AEP	2 000	2 000	0	500	500	500	500
VI/ Vulgarisation et formation	1 000	0	1 000	250	250	250	250
- réunion des services d'appui	1 000	0	1 000	250	250	250	250
VII/ Coûts Opérationnels	2 000	2 000	0	500	500	500	500
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	1 000	1 000	0	250	250	250	250
- entretien du matériel							
- entretien du matériel technique							
- communication (fax- Téléphone – Email - courriers express)	1 000	1 000	0	250	250	250	250
VIII/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- lancement du projet							
- contrôle et évaluation CFC/OIC							
- Évaluation à mi-parcours							
- Évaluation Finale							

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
IX/ Agence d'Exécution du projets (P.M..)	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (Côte d'Ivoire)							
- conseiller technique en chef (Côte d'Ivoire et le Burundi)							
DÉPENSES TOTALES - COMPOSANTE 1	58 500	51 200	7 300	35 625	7 625	7 625	7 625
Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt pour la diversification							
I - travaux Civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes	0						
- entrepôts	0						
II/véhicules, machines et équipements	2 500	2 500	0	2 500	0	0	0
- ordinateurs et imprimantes	2 500	2 500	0	2 500	0	0	0
III/ matériel et approvisionnements	18 000	15 000	3 000	17 250	250	250	250
- mobiliers de bureau	2 000	0	2 000	2 000	0	0	0
- fournitures de bureau	1 000	0	1 000	250	250	250	250
- logiciel du système de crédit	15 000	15 000	0	15 000	0	0	0
III/Personnel	19 200	0	19 200	4 800	4 800	4 800	4 800
- coordonnateur national (indemnité pour appui local)							
- personne chargée de l'encadrement du projet							
- expert en agroalimentaire							
- Informaticien	19 200		19 200	4 800	4 800	4 800	4 800
IV/ assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et en finance agricole)							
- consultant International							
V/ frais de mission	3 000	2 000	1 000	750	750	750	750
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	1 000	0	1 000	250	250	250	250
- coût du voyage & DSA - CTA&PEA	2 000	2 000	0	500	500	500	500
VI// Vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- formation locale sur divers aspects du projet							
- atelier régional (Burundi & CI)							
VII/ Coûts Opérationnels	2 000	500	1 500	500	500	500	500
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	1 000	500	500	250	250	250	250

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- communication (fax/ téléphone - Email, courrier express)	500	0	500	125	125	125	125
- fourniture (électricité, eau)	500	0	500	125	125	125	125
VIII/supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation à mi-parcours							
- Évaluation Finale							
IX/Agence d'Exécution du Projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (Burundi)							
- conseiller technique en chef (Côte d'Ivoire et le Burundi)							
Dépense totale du Composante 2	44 700	20 000	24 700	25 800	6 300	6 300	6 300
Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 3: développement d'activités / cultures alternatives							
II - travaux Civils	35 000	35 000	0	0	35 000	0	0
- Fermes	20 000	20 000	0	0	20 000	0	0
- entrepôts	15 000	15 000	0	0	15 000	0	0
I/véhicules, machines et équipements	91 000	91 000	0	0	91 000	0	0
- Véhicule (4*4)						0	0
- motocyclette	6 000	6 000	0	0	6 000	0	0
- matériaux et petits équipements agricoles	10 000	10 000		0	10 000	0	0
- équipements de transport (camion de ramassage)	35 000	35 000		0	35 000	0	0
- machines et équipements	40 000	40 000		0	40 000	0	0
II/ matériels et approvisionnements	300 000	300 000	0	100 000	200 000	0	0
- mobilier de bureau						0	
- fournitures de bureau						0	0
- logiciel du système de crédit							
- intrants agricoles (semences, urée, herbicides, petits équipements agricoles etc...)	300 000	300 000	0	100 000	200 000	0	0
III/Personnel	58 800	3 600	55 200	13 800	15 000	15 000	15 000
- coordonnateur national (indemnité pour appui local)							
- personne chargée de l'encadrement du projet – 250 dollars américain /mois	36 000	0	36 000	9 000	9 000	9 000	9 000
- chauffeur (camion) - \$100/mois X 3 ans	3 600	3 600	0	0	1 200	1 200	1 200
- responsable chargé du suivi et du contrôle des prêts, 400 dollars américain par mois	19 200	0	19 200	4 800	4 800	4 800	4 800
IV/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et finance agricole)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	3 500	2 000	1 500	500	3 000	0	0

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- coût du voyage et DSA – personnel local du projet	1 500	0	1 500	500	1 000	0	0
- coût du voyage & DSA - AEP/CTC	2 000	2 000	0	0	2 000	0	0
VI/ Vulgarisation et formation (P.M..)	0	0	0	0	0	0	0
- réunion des services d'appui							
VII/ Coûts Opérationnels	3 500	3 500	0	0	1 100	1 100	1 300
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- entretien du matériel	1 000	1 000	0	0	300	300	400
- entretien du matériel technique	1 000	1 000	0	0	300	300	400
VIII/supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation Finale							
IX/Agence d'Exécution du Projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (Burundi)							
Dépense totale Composante 3	491 800	435 100	56 700	114 300	345 100	16 100	16 300
Composante 4: création de marchés internes et extérieurs							
Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 4: création de marchés internes et extérieurs							
II - travaux civils	20 000	20 000	0	0	20 000	0	0
- Fermes							
- entrepôts	20 000	20 000	0		20 000	0	0
III/véhicules, machines et équipements	38 600	38 600	0	0	38 600	0	0
- Véhicule (4*4)							
- motocyclettes						0	
- photocopieurs							
- Fax & téléphone							
- ordinateurs et imprimante							
- camions pour le transport des récoltes dans les entrepôts et sur les marchés	35 000	35 000	0	0	35 000	0	0
- équipements pour la transformation des produits alimentaires (manioc, tomates, etc.....)			0				
- machines à peser	3 600	3 600	0	0	3 600	0	0
- Petits Équipements Agricoles						0	
III/ matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
- mobiliers de bureau	0			0	0	0	0
- fournitures de bureau							
IV/ Personnel	3 600	0	3 600	0	1 200	1 200	1 200
- chauffeurs de camion (100 dollar américain /mois)X 3 ans	3 600	0	3 600	0	1 200	1 200	1 200
V/assistance technique et service de conseil	0	0	0	0	0	0	0

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- sous-traitance (expert en développement rural et en finance agricole)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	3 500	2 000	1 500	0	2 500	500	500
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	1 500	0	1 500	0	500	500	500
- coût du voyage & DSA - PEA/CTA	2 000	2 000		0	2 000	0	0
VII/ Vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- réunion des services d'appui							
VIII/ Coûts Opérationnels	3 500	3 500	0	0	1 000	1 200	1 300
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	1 500	1 500	0		500	500	500
- entretien du matériel	2 000	2 000	0	0	500	700	800
IX/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- lancement du projet							
X/ Agence d'Exécution du Projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (d'Ivoire de Côte)							
- conseiller technique en chef (Côte d'Ivoire et le Burundi)							
Dépense totale Composante 4	69 200	64 100	5 100	0	63 300	2 900	3 000
Catégorie	Total Coût	CFC Grant	Contreparties Contribution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 5: développement des produits à valeur ajoutée							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- fermes							
- entrepôts							
I/véhicules, machines et équipements	52 400	52 400	0	0	52 400	0	0
- Véhicule (4*4)							
- motocyclettes						0	
- photocopieurs							
- Fax/ téléphone							
- ordinateurs et imprimante							
- camions pour le transport de récoltes dans les entrepôts et sur les marchés						0	0
- équipements pour la transformation des produits alimentaires (manioc, tomates, etc.....)	50 000	5 0 000			50 000	0	0
- machines de pesage	2 400	2 400	0	0	2 400	0	0
III/matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
-intrants agricoles (semences, herbicides, etc.....)							

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- Petits Équipements Agricoles						0	
IV/Personnel	14 400	0	14 400	0	4 800	4 800	4 800
- superviseur technique (équipements de traitement) - 400 dollars américain /mois-3 ans	14 400	0	14 400	0	4 800	4 800	4 800
- Socio Économiste du Projet							
- formateur/analyste du crédit							
V/assistance technique et service conseil	15 000	15 000	0	0	15 000	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et en finance agricole)	15 000	15 000	0	0	15 000	0	0
- consultant International							
VI/ frais de mission	3 500	2 000	1 500	0	1 500	2 000	0
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	1 500	0	1 500	0	500	1 000	0
- coût du voyage & DSA - PEA/CTA	2 000	2 000	0		1 000	1 000	0
VII/ Vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- documentation							
- réunion des services d'appui							
VIII/ Coûts Opérationnels	4 500	3 000	1 500	0	800	1 850	1 850
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	1 000	1 000		0	200	400	400
- entretien du matériel	2 000	2 000	0	0	400	800	800
- entretien du matériel technique							
- Communication (Fax –Téléphone -Email- Courrier express)	1 000	0	1 000	0	200	400	400
- fourniture (Électricité, Eau)	500	0	500	0	0	250	250
IX/supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- lancement de projet							
- Évaluation Finale							
X/ Agence d'Exécution du projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (Burundi)							
- conseiller technique en chef (Côte d'Ivoire et BURundi)							
Dépense totale Composante 5	89 800	72 400	17 400	0	74 500	8 650	6 650
Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 6 : formation des producteurs à la gestion des prêts et à l'épargne							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- fermes	0						
- entrepôts	0						

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
I/véhicules, machines et équipements	0	0	0	0	0	0	0
- équipements pour la transformation des produits alimentaires (manioc, tomates, etc.....)							
- machines à peser							
- d'autres machines et équipements						0	
III/ matériel et approvisionnements	1 000	1 000	0	0	0	500	500
- mobiliers de bureau						0	0
- fournitures de bureau	1 000	1 000	0	0	0	500	500
- Petits Équipements Agricoles						0	
IV/Personnel	38 400	38 400	0	9 600	9 600	9 600	9 600
- coordonnateur national (indemnité pour appui local)							
- formateur/analyste du crédit	38 400	38 400	0	9 600	9 600	9 600	9 600
V/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en d'agro-industrie)							
- consultant International							
VII/ frais de mission	5 000	3 500	1 500	0	1 000	2 000	2 000
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	3 000	1 500	1 500	0	1 000	1 000	1 000
- coût du voyage & DSA - CTA/PEA	2 000	2 000	0	0	0	1 000	1 000
VIII/ Vulgarisation et formation	25 500	25 500	0	0	9 500	9 000	7 000
- formation locale sur de divers aspects du projet	8 000	8 000	0	0	1 000	4 000	3 000
- atelier régional (Burundi&CI)-voyage et participants du DSA	6 000	6 000	0	0	2 000	2 000	2 000
- lancement de projet	3 000	3 000		0	3 000	0	0
- documentation	2 000	2 000		0	500	500	1.000
- formation des encadreurs	5 000	5 000	0	0	2 000	2 000	1 000
- réunion des services d'appui	1 500	1 500	0	0	1 000	500	0
VIII/ Coûts Opérationnels	1 000	1 000	0	0	400	400	200
- entretien de véhicules, moto, carburant, assurance	1 000	1 000		0	400	400	200
IX/supervision, contrôle et évaluation (P.M..)	0	0	0	0	0	0	0
- lancement de projet							
X/Agence d'Exécution du Projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (Côte d'Ivoire et le Burundi)							
Dépense TOTALE	70 900	69 400	1 500	9 600	20 500	21 500	19 300
X/ Imprévus (5%)	3 545	3 470	75	480	1 025	1 075	965
TOTAL GÉNÉRAL Composante 6 (incluant les imprévus.)	74 445	72 870	1 575	10 080	21 525	22 575	20 265
Pourcentage	100%	97.88%	2.12%	13.54%	28.91%	30.32%	27.22%

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 7 : coordination et gestion locale du projet							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes							
- entrepôts							
I/véhicules, machines et équipements	0	0	0	0	0	0	0
- entrepôts (rénovation, construction)							
III/ matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
-intrants Agricoles							
- Petits Équipements Agricoles						0	
IV/Personnel	57 600	50 400	7 200	14 400	14 400	14 400	14 400
- coordonnateur national (indemnité pour appui local)	38 400	38 400		9 600	9 600	9 600	9 600
- assistant du projet (appui local)	7 200	0	7 200	1 800	1 800	1 800	1 800
- Comptable du Projet (Burundi) - \$250/mois	12 000	12 000	0	3 000	3 000	3 000	3 000
V/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en d'agro-industrie)							
- consultant International							
VI/ frais de voyage	8 000	7 500	500	0	2 600	2 400	3 000
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	2 000	1 500	500	0	600	400	1 000
- coût du voyage & DSA - CTA&PEA	6 000	6 000	0	0	2 000	2 000	2 000
VII/vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- Formation des encadreurs							
- réunion des services d'appui							
VIII/ Coûts Opérationnels	1 800	1 000	800	200	600	600	400
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance							
- entretien du matériel technique							
- communication (tel/fax/Email/ courrier Express)	1 000	1 000	0	0	400	400	200
- fourniture (Eau, Électricité)	800	0	800	200	200	200	200
IX/supervision, contrôle et évaluation (P.M..)	0	0	0	0	0	0	0
- lancement de projet							
- contrôle et évaluation du projet CFC/ICO							
- Évaluation à mi-parcours (service conseil)							
- Évaluation Finale (service conseil)							

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
X/ agence d'Exécution du projet	0	0	0	0	0	0	0
- coût d'administration de AEP							
- coûts de gestion du projet (Burundi)							
- conseiller technique EN CHEF (Côte d'Ivoire et le Burundi)							
* Contrat du CTC (Burundi&CI)						0	0
* PEA&CTC voyage& DSA							
Dépense totale du Composante 7	67 400	58 900	8 500	14 600	17 600	17 400	17 800
Total général du projet pour le Burundi	892 300	771 100	121 200	199 925	534 925	80 475	76 975
Imprévus (5%)	44 615	38 555	6 060	9 996	26 746	4 024	3 849
TOTAL GÉNÉRAL BURUNDI (Imprévus inclus.)	936 915	809 655	127 260	209 921	561 671	84 499	80 824

Coûts détaillés par année, par composante et par catégorie (côte d'ivoire)

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 1: Évaluation des producteurs participants et de leurs besoins							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes							
- entrepôts							
II/véhicules, machines et équipements	28 000	28 000	0	28 000	0	0	0
- Véhicule (4*4)	25 000	25 000	0	25 000	0	0	0
- motocyclettes	0			0	0	0	
- photocopieurs	2 500	2 500	0	2 500	0	0	0
- Fax & téléphone	500	500	0	500	0	0	0
II/matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
- mobiliers de bureau	0						
- intrants agricoles (semence, herbicides...)							
III/Personnel	26 400	19 200	7 200	6 600	6 600	6 600	6 600
- chauffeurs – 150 dollars américain /mois	7 200	0	7 200	1 800	1 800	1 800	1 800
- Socio Économiste du projet (400 dollars américain /mois)	19 200	19 200	0	4 800	4 800	4 800	4 800
IV/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et finance agricole)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	5 000	4 500	500	1 250	1 250	1 250	1 250
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	2 000	1 500	500	500	500	500	500

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- coût du voyage & DSA – CTC&AEP	3 000	3 000	0	750	750	750	750
VII/Vulgarisation et formation	1 500	1 000	500	375	375	375	375
- réunion des services d'appui	1 500	1 000	500	375	375	375	375
VII/Coûts Opérationnels	2 500	2 500	0	625	625	625	625
- entretien de véhicules, motocycle, carburant, assurance	1 500	1 500	0	375	375	375	375
- communication (fax –Téléphone -Email- les courriers express)	1 000	1 000	0	250	250	250	250
IX/supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation Finale							
IX/ agence d'Exécution du projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (Côte d'Ivoire et Burundi)							
Dépense totale Composante 1	63 400	55 200	8 200	36 850	8 850	8 850	8 850
Catégorie	Coût total	Don CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 2 : Développement d'un système adapté et durable de prêt à la diversification							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes							
- entrepôts							
I/véhicules, machines et équipements	2 500	2 500	0	2 500	0	0	0
- ordinateurs et imprimante	2 500	2 500	0	2 500	0	0	0
II/matériel et approvisionnements	19 000	15 000	4 000	18 250	250	250	250
- mobiliers de bureau	3 000	0	3 000	3 000	0	0	0
- fournitures de bureau	1 000	0	1 000	250	250	250	250
- logiciel du système de crédit	15 000	15 000	0	15 000	0	0	0
- intrants agricoles (semences, herbicides...)							
III/Personnel	19 200	19 200	0	4 800	4 800	4 800	4 800
- Informaticien	19 200	19 200	0	4 800	4 800	4 800	4 800
IV/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et en finance agricole)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	5 000	4 000	1 000	1 500	1 500	1 000	1 000
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	2 000	1 000	1 000	500	500	500	500
- coût du voyage & DSA - CTC&AEP	3 000	3 000	0	1 000	1 000	500	500
VI/ répartition et formation	0	0	0	0	0	0	0
- formation locale sur divers aspects du projet							

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- atelier régional (Burundi&CI)							
VII/ Coûts Opérationnels	3 500	2 500	1000	875	875	875	875
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	1 000	1 000	0	250	250	250	250
- communication (fax/ téléphone - Email, courrier express)	1 500	1 500	0	375	375	375	375
- fournitures (électricité, eau)	1 000		1 000	250	250	250	250
VIII/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation à mi-parcours							
- Évaluation Finale							
IX/ Agence d'Exécution du Projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion de projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (côte d'ivoire et Burundi)							
Dépense totale Composante 2	49 200	43 200	6 000	27 925	7 425	6 925	6 925
Catégorie	Coût Total	Don CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 3 : développement d'activités / cultures alternatifs							
II - travaux civils	50 000	50 000	0	0	50 000	0	0
- Fermes	30 000	30 000	0	0	30 000	0	0
- entrepôts	20 000	20 000	0	0	20 000	0	0
IV/véhicules, machines et équipements	125 000	125 000	0	25 000	100 000	0	0
- Véhicule (4*4)	25 000	25 000	0	25 000	0	0	0
- motocyclettes (4)	10 000	10 000	0	0	10 000	0	0
- matériaux et petits équipements de ferme	30 000	30 000	0	0	30 000	0	0
- machines et équipements	60 000	60 000	0	0	60 000	0	0
III/ matériel et approvisionnements	600 000	600 000	0	200 000	400 000	0	0
- intrants agricoles (semence, urée, herbicide, petits équipements agricole etc..)	600 000	600 000	0	200 000	400 000	0	0
III/Personnel	127 200	0	127 200	31 800	31 800	31 800	31 800
- Encadreurs (5)	72 000	0	72 000	18 000	18 000	18 000	18 000
- conducteur (4*4)	7 200	0	7 200	1 800	1 800	1 800	1 800
- responsable chargé du suivi et du contrôle des prêts	48 000	0	48 000	12 000	12 000	12 000	12 000
- formateur/analyste de crédit							
IV/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et en finance agricole)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	5 000	3 000	2 000	1 250	1 250	1.250	1.250

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	2 000	0	2 000	500	500	500	500
- coût du voyage & DSA - CTC&AEP	3 000	3 000		750	750	750	750
VI/répartition et formation	0	0	0	0	0	0	0
- formation locale sur divers aspects du projet	0						
VII/Coûts Opérationnels	9 000	7 000	2 000	1 250	2 750	2 500	2 500
- entretien de véhicules, motocyclette, carburant, assurance	4 000	4 000	0	1.000	1 000	1 000	1 000
- entretien du matériel	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- entretien du matériel technique	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- communication (Fax/ téléphone – Email -courrier Express)	1 000	0	1 000	0	500	250	250
- fournitures (l'électricité, l'eau)	1 000	0	1 000	250	250	250	250
VIII/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation Finale							
IX/ agence d'Exécution du projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (côte d'ivoire et Burundi)							
Dépense totale Composante 3	916 200	785 000	131 200	259 300	585 800	35 550	35 550
Catégorie	Coût Total	Don CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 4 : création de marchés internes et extérieurs							
II – Travaux civils	40 000	40 000	0	0	40.000	0	0
- Fermes							
- entrepôts	40 000	40 000	0	0	40 000	0	0
II/véhicules, machines et équipements	73 600	73 600	0	0	73 600	0	0
- camions pour le transport de récoltes dans les entrepôts et sur les marchés	70 000	70 000	0	0	70 000	0	0
- machines à peser	3 600	3 600	0	0	3 600	0	0
- Petits Équipements Agricoles	0			0	0	0	
III/matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
- mobiliers de bureau						0	0
IV/Personnel	10 800	10 800	0	0	3 600	3 600	3 600
- chauffeurs de camion (3)	10 800	1 800	0	0	3 600	3 600	3 600
- formateur/analyste des crédits							
V/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en développement rural et en finance agricole)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	5 000	3000	2 000	0	2 000	2 000	1 000

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	2 000	0	2 000	0	1 000	1 000	0
- coût du voyage & DSA - CTA&PEA	3 000	3 000	0		1 000	1 000	1 000
VII/Vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- documentation							
- réunion des services d'appui							
VIII/Coûts Opérationnels	3 500	3 500	0	0	700	1 400	1 400
- entretien de véhicules, moto, carburant, assurance	2 000	2 000	0	0	400	800	800
- entretien du matériel	1 500	1 500	0	0	300	600	600
- entretien du matériel technique							
IX/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation Finale							
X/ Agence d'Exécution du Projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (côte d'ivoire et Burundi)							
Dépenses totales Composante 4	132 900	130 900	2 000	0	119 900	7 000	6 000
Catégorie	Total Coût	CFC Grant	Contre-parties Contribution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 5 : développement de produits à valeur ajoutée							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes							
- entrepôts							
I/véhicules, machines et équipements	118 600	118 600	0	0	118 600	0	0
- camions pour le transport des récoltes dans les entrepôts et sur les marchés	35 000	35 000	0	0	35 000	0	0
- équipements pour la transformation des produits alimentaires (manioc, tomates, etc.....)	80 000	80 000	0	0	80 000	0	0
- machines à peser	3 600	3 600	0	0	3 600	0	0
III/matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
- mobiliers de bureau						0	0
- fournitures de bureau							
IV/Personnel	19 800	5 400	14.400	0	6 600	6 600	6 600
- chauffeurs de camion (3 ans)	5 400	5 400	0	0	1 800	1 800	1 800
- superviseur technique (équipements de traitement) pour 3 années	14 400		14.400	0	4 800	4 800	4 800
V/assistance technique et service conseil	15 000	15 000	0	0	15 000	0	0
- sous-traitance (expert en matière d'agro-industrie)	15 000	15 000		0	15 000	0	0
- consultant International							
VI/ frais de mission	4 500	3 000	1.500	0	1 500	1 500	1 500

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	1 500	0	1.500	0	500	500	500
- coût du voyage & DSA - CTC&AEP	3 000	3 000	0	0	1 000	1 000	1 000
VII/Vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- documentation							
- réunion des services d'appui							
VIII/ Coûts Opérationnels	3 500	3 500	0	0	1 000	1 000	1 500
- entretien de véhicules, moto, carburant, assurance	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- entretien du matériel	2 000	2 000	0	0	500	500	1 000
IX/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation Finale							
X/ Agence d'Exécution du Projet (P.M.)	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (côte d'ivoire et Burundi)							
Dépense totale Composante 5	161 400	145 500	15 900	0	142 700	9 100	9 600
Catégorie	Total Coût	CFC Grant	Contre-parties Contribution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Composante 6 : formation des producteurs à la gestion des prêts et à l'épargne							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes							
- entrepôts							
I/véhicules, machines et équipements	0	0	0	0	0	0	0
- Véhicule (4*4)							
- motos						0	
- photocopieurs							
- Fax/téléphone							
III/matériel et approvisionnements	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- fournitures de bureau	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- Petits Équipements Agricoles						0	
IV/Personnel	38 400	38 400	0	9 600	9 600	9 600	9 600
- responsable chargé du suivi et du contrôle des prêts							
- formateur/analyste de crédit	38 400	38 400	0	9 600	9 600	9 600	9 600
V/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0
- sous-traitance (expert en agro-Industrie)							
- consultant International							

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
VI/ frais de mission	6 000	5 000	1 000	500	1 500	2 000	2 000
- coût du voyage et DSA - personnel local du projet	3 000	2 000	1 000	500	500	1 000	1 000
- coût du voyage & DSA - CTC&AEP	3 000	3 000	0	0	1 000	1 000	1 000
VII/Vulgarisation et formation	22 500	21 500	1 000	3 000	8 000	5 500	6 000
- formation locale sur divers aspects du projet	8 000	8 000	0	0	3 000	3 000	2 000
- atelier régional (Burundi&CI)-voyage et participants de DSA	4 000	4 000	0	0	2 000	0	2 000
- lancement du projet	3 000	3 000	0	3 000	0	0	0
- documentation	1 500	1 500	0	0	500	500	500
- formation des formateurs	4 000	4 000	0	0	2 000	1 000	1.000
- réunion des services d'appui	2 000	1 000	1 000	0	500	1 000	500
VIII/Coûts Opérationnels	1 000	1 000	0	0	200	400	400
- entretien de véhicules, moto, carburant, assurance	1 000	1 000		0	200	400	400
IX/ supervision, contrôle et évaluation	0	0	0	0	0	0	0
- Évaluation Finale							
X/ agence d'Exécution du projet	0	0	0	0	0	0	0
- coûts de gestion du projet (côte d'ivoire)							
- conseiller technique en chef (côte d'ivoire et Burundi)							
Dépense totale Composante 6	69 400	67 400	2 000	13 100	19 800	18 000	18 500
Catégorie	Coût Total	Don CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Coordination 7: coordination et gestion locale du projet							
II - travaux civils	0	0	0	0	0	0	0
- Fermes							
- entrepôts							
I/véhicules, machines et équipements	0	0	0	0	0	0	0
- Véhicule (4*4)							
- d'autres machines et équipements						0	
III/matériel et approvisionnements	0	0	0	0	0	0	0
- Petits Équipements Agricoles						0	
IV/Personnel	76 800	67 200	9 600	19 200	19 200	19 200	19 200
- coordonnateur national (indemnité pour appui local)	48 000	48 000	0	12 000	12 000	12 000	12 000
- assistant du projet (appui local)	9 600		9 600	2 400	2 400	2 400	2 400
- comptable du projet (Côte d'Ivoire)	19 200	19 200	0	4 800	4 800	4 800	4 800
V/assistance technique et service conseil	0	0	0	0	0	0	0

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- sous-contrat (expert en d'agro-industrie)							
- consultant International							
VI/ frais de mission	12 000	11 000	1 000	2 000	4 000	3 000	3 000
- voyage coûté et DSA - personnel de gens du pays de projet	3 000	2 000	1 000	0	1 000	1 000	1 000
- coût du voyage & DSA - CTA&PEA	9 000	9 000	0	2 000	3 000	2 000	2 000
VII/Vulgarisation et formation	0	0	0	0	0	0	0
- formation locale sur divers aspects du projet							
VIII/Coûts Opérationnels	3 800	2 000	1 800	900	900	1 000	1 000
- entretien de véhicules, moto, carburant, assurance	2 000	1 000	1 000	500	500	500	500
- communication (fax/Tel/Email/courrier express)	1 000	1 000	0	200	200	300	300
- fourniture (eau, électricité)	800	0	800	200	200	200	200
IX/ supervision, contrôle et évaluation (P.M.)	0	0	0	0	0	0	0
- lancement du projet à Abidjan							
- contrôle et évaluation du projet CFC/ICO							
- Évaluation à mi-parcours (service conseil)							
- Évaluation Finale (service conseil)							
X/ Agence d'Exécution du Projet (P.M..)	0	0	0	0	0	0	0
- coût d'administration de AEP							
- contrat du Conseiller technique en chef							
* Contrat du CTC (Burundi&CI)						0	0
* AEP&CTC mission& DSA							
Dépense totale Composante 7	92 600	80 200	12 400	22 100	24 100	23 200	23 200
TOTAL GÉNÉRAL du PROJET - COTE D'IVOIRE	1 485 100	1 307 400	177 700	359 275	908 575	108 625	108 625
Imprévus (5%)	74 255	65 370	8 885	17 964	45 429	5 431	5 431
TOTAL GÉNÉRAL du PROJET - COTE D'IVOIRE (Imprévus inclus)	1 559 355	1 372 770	186 585	377 239	954 004	114 056	114 056

Coûts détaillés par an, par composante et par catégorie (AEP)							
Catégorie	Coût Total	Don CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
X - Agence d'Exécution du Projet		2 228 000	0	473 000	470 000	425 000	470 000

Catégorie	Coût Total	Don du CFC	Apport du pays concerné	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
- coût d'administration de l'AEP		150 000	0	37 500	37 500	37 500	37 500
- Contrat du conseiller technique en chef		230 000	0	57 500	57 500	57 500	57 500
X - AEP (Côte d'Ivoire et Burundi)		390 000	0				
- contrat CTC (Côte d'Ivoire)	150 000	150 000	0	37 500	37 500	37 500	37 500
- contrat de l'adjoint au CTC (Burundi)	90 000	90 000	0	22 500	22 500	22 500	22 500
- frais de mission (visites et réunions)	46 000	46 000	0	16 000	10 000	10 000	10 000
- autres coûts d'administration	120 000	120 000	0	30 000	30 000	30 000	30 000
Coordination et Gestion globale du Projet de AEP	406 000	406 000	0	106 000	100 000	100 000	100 000
- lancement du projet (Côte d'Ivoire et Burundi)	10 000	10 000	0	10 000	0	0	0
- supervision et contrôle du Projet	40 000	40 000	0	10 000	10 000	10 000	10 000
- Évaluation à mi-parcours	15 000	15 000	0	0	15 000	0	0
- Évaluation Finale	15 000	15 000	0	0	0	0	15 000
<i>IX - supervision, contrôle et évaluation (CFC/OIC/service conseil)</i>	80 000	80 000	0	20 000	25 000	10 000	25 000
total général de l'AEP : supervision, contrôle et évaluation inclus (OIC/CFC)	486 000	486 000	0	126 000	125 000	110 000	125 000
Coût du Projet au Burundi	892 300	771 100	121 200	199 925	534 925	80 475	76 975
Imprévus 5%	44 615	38 555	6 060	9 996	26 746	4 024	3 849
Coût du Projet en Côte d'Ivoire	1 485 100	1 307 400	177 700	359 275	908 575	108 625	108 625
Imprévus 5%	74 255	65 370	8 885	17 964	45 429	5 431	5 431
X - agence d'Exécution du projet	486 000	486 000	0	126 000	125 000	110 000	125 000
imprévus 5%	24 300	24 300	0	6 300	6 250	5 500	6 250
Coût total du projet (imprévus inclus)	3 006 570	2 692 725	313 845	719 460	1 646 925	314 055	326 130

BURUNDI	936 915
COTE D'IVOIRE	1 559 355
AEP	510 300

Prêt de micro finance	Le Burundi	D'Ivoire de Côte	Total
Composante 3	426 000	775 000	
Composante 4	58 600	113 600	
Composante 5	52 400	118 600	
	537 000	1 007 200	

Coût du projet par catégorie de dépense

Côte d'Ivoire

	Coût Du Projet	Don CFC	Apport du pays concerné
I - Véhicules, machines et équipements	347 700	347 700	0
II - Travaux Civils	90 000	90 000	0
III - matériaux et approvisionnements	620 500	616 500	4 000
IV - Personnel	318 600	160 200	158 400
V - assistance technique et service conseil	15 000	15 000	0
VI – frais de mission	42 500	33 500	9 000
VII - Vulgarisation et formation	24 000	22 500	1 500
VIII - Coûts Opérationnels	26 800	22 000	4 800
<i>IX - supervision, contrôle et évaluation</i>	0	0	0
Dépense totale - Cote d'Ivoire	1 485 100	1 307 400	177 700
Imprévus	74 255	65 370	8 885
Dépense TOTALE Cote d'Ivoire - Imprévus inclus	1 559 355	1 372 770	186 585
X - Agence d'Exécution du Projet (P.M.)	0		0
X - Imprévus 5%	0	0	0
X -AEP- Imprévus inclus	0	0	0
Coût total global du projet en Côte d'Ivoire, AEP exclus	1 559 355	1 372 770	186 585

2 377 400

Coût du projet par catégorie de dépense

Le Burundi

	Coût Du Projet	Don CFC	Apport du pays concerné
I - Véhicules, machines et équipements	212 500	212 500	0
II - Travaux civils	55 000	55 000	0
III - matériaux et approvisionnements	319 000	316 000	3 000
IV - Personnel	216 000	111 600	104 400
V - assistance technique et service conseil	15 000	15 000	0
VI - frais de mission	30 000	21 000	9 000
VII - Vulgarisation et formation	26 500	25 500	1 000
VIII - Coûts Opérationnels	18 300	14 500	3 800
<i>IX - supervision, contrôle e et évaluation (P.M..)</i>	0		0
Dépense Totale - Burundi	892 300	771 100	121 200
XI - Imprévus (5%)	44 615	38 555	6 060
Total Général du Projet -Burundi	936 915	809 655	127 260

résumé du projet par catégorie de dépense

Côte d'Ivoire & Burundi

	Coût Du Projet	Don CFC	Apport du pays concerné
I - Véhicules, machines et équipements	560 200	560 200	0
II - Travaux civils	145 000	145 000	0
III - matériaux et approvisionnements	939 500	932 500	7 000
IV - Personnel	534 600	271 800	262 800
V - assistance technique et service conseil	30 000	30 000	0
VI - frais de mission	72 500	54 500	18 000
VII - Vulgarisation et formation	50 500	48 000	2 500
VIII - Coûts Opérationnels	45 100	36 500	8 600
<i>IX - supervision, contrôle et évaluation (P.M..)</i>	0	0	0
Dépense totale (Côte d'Ivoire & Burundi)	2 377 400	2 078 500	298 900
- contrat CTC (Côte d'Ivoire)	150 000	150 000	
- contrat de l'adjoint au CTC (Burundi)	90 000	90 000	
- frais de mission	46 000	46 000	
- autre coût s d'administration	120 000	120 000	
Coordination et Gestion globale du Projet de AEP	406 000	406 000	0
- lancement du projet (Côte d'Ivoire & Burundi)	10 000	10 000	
- supervision, contrôle du Projet	40 000	40 000	
- Évaluation à mi-parcours	15 000	15 000	
- Évaluation Finale	15 000	15 000	
IX - supervision, contrôle et évaluation (CFC/ICO/Consultants)	80 000	80.000	0
Total général du projet - coût de AEP inclus	2 863 400	2 564 500	298 900
XI - Imprévus (5%)	143 170	128 225	14 945
Total Général Du Projet	3 006 570	2 692 725	313 845

Résumé

		don du CFC	Apport du pays concerné
Coût Total Du Projet	3 006 570	2 692 725	
- Côte d'Ivoire	1 559 355	1 372 770	
- le Burundi	936 915	809 655	
- AEP	510 300	510 300	0
Apport du pays concerné	313 845	0	313 845
- La Côte d'Ivoire	186 585	0	186 585
- le Burundi	127 260	0	127 260

Annexe 2 : Tables de coût et profit de la diversification

Les Tableaux de l'annexe 2 présentent l'analyse des coûts et profits des activités de la diversification. En Côte d'Ivoire, selon les terres cultivables et disponibles aussi bien au niveau des infrastructures que des ressources, un seul et même producteur peut réaliser deux ou trois cultures alternatives sur la même terre. Au Burundi, un seul et même producteur avec 1 ha de café peut alterner trois activités incluant la culture de pomme de terre, de fruits de passion et un petit élevage. Les profits réalisés par ses activités sont indiqués dans les tableaux.

ANNEXE 2 : tableau des coûts et profit de la diversification (Burundi)

(12 ha de café, 16 ha de pommes de terre, de 12 ha de fruits de la passion, et l'élevage – 1ha = 2.47 Acres)

Description	Café (12 ha)				Pommes de terre (16 ha)				Fruits de la passion (12 ha)				élevage				Total (café, pommes de terre, fruits de la passion et élevage)			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Investissement (équipement, terre, etc..)	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00	0,00	130,00	0,00	0,00	0,00
intrants (Urée, Herbicide, sillons)	35,00	35,00	35,00	35,00	130,00	90,00	90,00	90,00	10,00	10,00	10,00	10,00	145,00	0,00	0,00	0,00	320,00	135,00	135,00	135,00
Réalisation de cultures y compris la récolte et la conservation	65,00	65,00	65,00	65,00	130,00	140,00	140,00	140,00	35,00	25,00	25,00	25,00	105,00	140,00	140,00	140,00	335,00	370,00	370,00	370,00
Coût total de production	100,00	100,00	100,00	100,00	295,00	230,00	230,00	230,00	85,00	85,00	85,00	85,00	305,00	140,00	140,00	140,00	785,00	505,00	505,00	505,00
Contribution du Producteur aux Coûts																	650,00			0,00
Prêt demandé par le producteur	100,00				295,00				85,00				305,00				785,00			
<i>Production (moyenne par an) - kilogramme</i>	<i>900,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>3 200,00</i>	<i>3 600,00</i>	<i>3 600,00</i>	<i>3 600,00</i>	<i>300,00</i>	<i>600,00</i>	<i>600,00</i>	<i>600,00</i>	<i>200,00</i>	<i>360,00</i>	<i>360,00</i>	<i>360,00</i>				
<i>Prix pratiqué bord champ par kilogramme au Burundi</i>	<i>0,13</i>	<i>0,13</i>	<i>0,13</i>	<i>0,13</i>	<i>0,14</i>	<i>0,14</i>	<i>0,14</i>	<i>0,14</i>	<i>0,40</i>	<i>0,40</i>	<i>0,40</i>	<i>0,40</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>	<i>1,50</i>				
Revenu des ventes	117,00	156,00	156,00	156,00	448,00	504,00	504,00	504,00	120,00	240,00	240,00	240,00	300,00	540,00	540,00	540,00	985,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00
<i>Marge</i>	<i>1,00</i>	<i>56,00</i>	<i>56,00</i>	<i>56,00</i>	<i>153,00</i>	<i>274,00</i>	<i>274,00</i>	<i>274,00</i>	<i>35,00</i>	<i>205,00</i>	<i>205,00</i>	<i>205,00</i>	<i>-5,00</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>	<i>200,00</i>	<i>935,00</i>	<i>935,00</i>	<i>935,00</i>
Intérêt sur prêt (15% au Burundi)																	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement du prêt																	0,00	0,00	0,00	0,00
hausse/baisse du revenu du producteur																	0,00	0,00	0,00	0,00
																	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 2 : tableau des coûts et profits de la diversification (Côte d'Ivoire)

USD (Dollar Américain)

Cfa

1
0.00221923

Description	Riz irrigué		Riz saisonnier		Maïs		** caoutchouc		*** d'huile de palmier	
	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD
intrants agricoles (semences, urée, herbicides, etc.)	215 000	477,13	90 000	199,73	12 500	27,74	235 000,00	521,52	150 000,00	332,88
réalisation de culture	152 000	337,32	55 000	122,06	55 000	122,06	430 000,00	954,27	300 000,00	665,77
Récolte et conservation	140 000	310,69	68 000	150,91	40 000	88,77	215 000,00	477,13	170 000,00	377,27
Coût total de production	507 000	1 125,15	213 000	472,70	107 500	238,57	880 000,00	1 952,92	620 000,00	1 375,92
Contribution du producteur aux coûts (20%)	101 400	225,03	42 600	94,54	21 500	47,71	176 000,00	390,58	124 000,00	275,18
Coût du projet (prêts exigés)	405 600	900,12	170 400	37,16	86 000	190,85	704 000,00	1 562,34	496 000,00	1 100,74
<i>Production (moyenne par an) - kilogramme *</i>	4 000		2 400		3 000		5 500,00		18 000,00	
<i>Prix de vente pratiqué par kilogramme en Côte d'Ivoire</i>	200	0,44	200	0,44	70	0,16	350,00	0,78	60,00	0,00
Revenu des ventes	800 000	1 775,38	480 000	1 065,23	210 000,00	466,04	1 925 000,00	4 272,02	1 080 000,00	2 396,77
Marge de l'année1	293 000	650,23	267 000	592,53	102 500,00	227,47				
Marge de l'année2	293 000	650,23	267 000	592,53	102 500,00	227,47				
Marge de l'année3	293 000	650,23	267 000	592,53	102 500,00	227,47				
Marge de l'année4	293 000	650,23	267 000	592,53	102,00	227,47			460 000,00	1 020,85
Marge de l'année5	293 000	650	267 000	593	102 500	227			460 000,00	1 020,85
Marge de l'année6	293 000	650	267 000	593	102 500	227	1 045 000,00	2 319,10	460 000,00	1 020,85
Marge de l'année7	293 000	650	267 000	593	102 500	227	1 045 000,00	2 319,10	460 000,00	1 020,85
Marge de l'année8	293 000	650	267 000	593	102 500	227	1 045 000,00	2 319,10	460 000,00	1 020,85
Période de prêt				Année 2		Année 1	Année 2		Année 2	
Intérêt du prêt (6% +Taxe+Commission) - court terme										
Remboursement du prêt										
hausse/baisse du revenu des producteurs	hausse		hausse		hausse		hausse		hausse	

*les récoltes du riz, de la tomate et de la banane se font 2 fois dans l'année

** l'hévéa culture entre en production à la 6^e année ; cependant, les cultures intermédiaires (riz) peuvent être réalisées et utilisées pour débiter le remboursement du prêt

*** le palmier à huile entre en production à partir de la 4^e année ; cependant les cultures intermédiaires peuvent être réalisées pour débiter le remboursement du prêt

Description	Manioc		Ignome		Banane Plantain		Tomates		Aubergine	
	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD
intrants agricoles (semences, urée, herbicides, etc..)	30 000	66,58	500 000	1 109,62	432 900	960,70	864 675	1 918,91	1 363 950	3 026,92
réalisation de culture	70 000	155,35	100 000	221,92	367 000	814,46	512 000	1 136,25	680 000	1 509,08
Récolte et conservation	50 000	110,96	50 000	110,96	50 000	110,96	60 000	133,15	150 000	332,88
Coût total de production	150 000	332,88	650 000	1 442,50	849 900	1 886,12	1 436 675	3 188,31	2 193 950	4 868,88
Contribution du producteur aux coûts (20%)	30 000	66,58	130 000	288,50	169 980	377,22	287 335	637,66	438 790	973,78

Coût du projet (prêts exigés)	120 000	266,31	520 000	1 154,00	679 920	1 508,90	1 149 340	2 550,65	1 755 160	3 895,10
<i>Production (moyenne par an) - kilogramme *</i>	15 000		10 000		30 000		15 000		30 000	
<i>Prix de vente pratiqué par kilogramme en Côte d'Ivoire</i>	40	0,09	150	0,33	50	0,11	150	0,33	100	0,22
Revenu des ventes	600 000	1 331,54	1 500 000	3 328,85	1 500 000	3 328,85	2 250 000	4 993,27	3 000 000	6 657,69
Marge de l'année1	450 000	998,65	850 000	1 886,35	650 100	1 442,72	813 325	1.804.96	806 050	1 788,81
Marge de l'année2	450 000	998,65	850 000	1 886,35	650 100	1 442,72	813 325	1.804.96	806 050	1 788,81
Marge de l'année3	450 000	998,65	850 000	1 886,35	650 100	1 442,72	813 325	1.804.96	806 050	1 788,81
Marge de l'année4	450 000	998,65	850 000	1 886,35	650 100	1 442,72	813 325	1.804.96	806 050	1 788,81
Marge de l'année5										
Marge de l'année6										
Marge de l'année7										
Marge de l'année8										
Période de prêt		Année 1		Année 1		Année 2		Année 2		Année 2
Intérêt du prêt (6% +Taxe+Commission) - court terme										
Remboursement du prêt										
l hausse/baisse du revenu du producteur	Hausse		Hausse		Hausse		Hausse		Hausse	

Description	Poulets De Batterie		Aviculture		Affermage de Porcs	
	Cfa	USD	Cfa	USD	Cfa	USD
Investissements (bâtiment, machines, équipement)	1 784 925	3 961,16	1 487 350	3 300,77	1 954 500	4 337,49
Matériaux et approvisionnements (alimentations, d'autres coûts de fonctionnement)	5 915 960	13 128,88	1 110 920	2 465,39	2 819 600	6 257,34
Coût total de production	7 700 885	17 090,04	2 598 270	5 766,16	4 774 100	10 594,83
Coût de la contribution du producteur (20%)	1 245 287	2 763,58	257 678	571,85	506 030	1 123,00
Coût du projet (prêts exigés)	6 455 598	14 326,46	2 340 592	5 194,31	4 268 070	9 471,83
<i>Production (moyenne par an) - kilogramme *</i>	150 000		950		5 300	
<i>Prix de vente pratiqué par kilogramme dans le d'Ivoire de Côte</i>	50	0,11	1 500	3,33	900	2,00
Revenu des ventes	7 500 000	16 644,23	1 425 000	3 162,40	4 770 000,00	10 585,73
Marge de l'année1	-200 885	-445,81	-1 173 270	-2 603,76	-4 100	-9,10
Marge de l'année2	1 584 040	3 515,35	314 080	697 02	1 950 400	4 328,39
Marge de l'année3	1 584 040	3 515,35	314 080	697 02	1 950 400	4 328,39
Marge de l'année4	1 584 040	3 515,35	314 080	697 02	1 950 400	4 328,39
Marge de l'année5						
Marge de l'année6						
Marge de l'année7						
Marge de l'année8						
Période de prêt (mois)						
Intérêt sur prêt (6% +Taxe+Commission) - court terme						
Remboursement du prêt		Année 2		Année 2		Année 2
l hausse/baisse du revenu des producteurs		Hausse		Hausse		Hausse

ANNEXE 3 : AGENCES DE COLLABORATION DU PROJET

A - Organisation et fonctionnement du FGCCC

1. Le Fonds de garantie a été créé en 1991 dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel Agricole de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Son objectif principal est de favoriser et de faciliter l'accès aux crédits aux coopératives de café et de cacao octroyés par les banques commerciales. D'une part, le FGCCC permet aux banques, avec la garantie offerte, de se familiariser avec le secteur agricole qu'elles ont toujours évité et, d'autre part aux producteurs et à leurs coopératives de se familiariser aux procédures bancaires afin de devenir des entreprises agricoles viables. Cela leur offrirait de meilleures perspectives pour leur insertion dans le paysage économique.

2. Avec l'appui de l'Union Européenne, le gouvernement ivoirien a décidé d'aider les GVC et les unions de GVC à avoir un accès facile au crédit bancaire afin de leur permettre de bénéficier aux moyens pour développer leurs activités dans un cadre plus compétitif. A cet effet, il a été décidé de donner des garanties aux banques locales afin de les encourager à octroyer des prêts aux GVC et unions de GVC, au lieu de créer un établissement spécialisé dans le financement direct. Comme outil pour le développement rurale, le Fonds de Garantie devrait être le moteur dans l'appui aux producteurs dans la production et la commercialisation du café et du Cacao.

3. Le FGCCC est une société anonyme légalement constituée en Côte d'Ivoire avec un Conseil d'Administration. En tant qu'institution financière, le FGCCC est régi par la Loi 90-589 de 25 juillet 1990 concernant les règlements d'opérations bancaires de la République de Côte d'Ivoire. Il est légalement régi par :

- L'Acte Uniforme d'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation de la loi d'Affaires en Afrique) concernant la loi sur les sociétés commerciales et des groupes d'intérêt économiques (EIGs) ;
- La loi 97-520 de 4 septembre 1997 concernant les entreprises à capitaux publics ;
- Ses propres statuts et règlements

4. L'objet principal du FGCCC est de fournir des garanties par sûreté, par aval ou autrement, aux GVC, aux unions de GVC et aux coopératives régis par les dispositions de la loi 97-721 du 23 décembre 1997, aussi bien qu'à leurs membres, qui bénéficient de l'assistance financière fournie par les banques ou d'autres institutions financières pour la production, le transport ou le café et les opérations de commercialisation du café de cacao.

5. Le capital autorisé de la compagnie est de Trois Cents Millions de F.CFA (582,474 dollars américains), qui est divisé en 30.000 parts de 10.000 CFA chacune (19 dollars américains). Le capital est entièrement souscrit et libéré. Les actionnaires du FGCCC sont au nombre de quatre :

- Les coopératives des producteurs de café et de cacao (42%) ;
- Les banques et d'institutions financiers (24%) ;
- Les exportateurs de café et de cacao (24%) ;
- - l'Etat de Côte d'Ivoire (10%)

6. La compagnie a quatre organes à savoir :

- L'Assemblée générale des actionnaires,
- Le Conseil d'Administration,
- La Direction Générale
- Le Comité de garantie.

Le fonctionnement de la compagnie est assuré par trois directions opérationnelles sous l'autorité de cadres supérieurs (voir l'organigramme de la structure de compagnie ci-dessous).

Personnel et organisation spatiale

7. Le personnel de la compagnie est composé de 38 personnes comprenant 5 directeurs centraux, 7 cadres supérieurs au niveau régional, 14 directeurs, 7 superviseurs et 5 agents de bureau. La compagnie décentralise ses activités autour de quatre bureaux (Abidjan, Abengourou, Daloa, Gagnoa et San-Pedro). Le bureau régional travaille, sur une base locale, avec comme clients les coopératives de producteur de café et de cacao. Il s'assure que les coopératives suivent des instructions du FGCCC concernant l'existence physique des coopératives et du respect de la loi sur les coopératives. Le bureau effectue le suivi et l'encaissement des prêts.

Activités économiques

8. Le FGCCC est reconnu comme une institution financière soumise aux règles de la commission bancaire. Il garantit des prêts aux membres des coopératives qui empruntent auprès des banques ou d'autres institutions financières. Ces prêts couvrent les opérations de production, de transport ou de commercialisation de café et de cacao. Un certain nombre de banques commerciales qui sont BIAO-CI, BICICI, SGBCI, SIB, BACI, ECOBANK, COFIPA et BNI participent aux financements agricoles garantis par le FGCCC. Le FGCCC offre pour ses coopératives une garantie allant jusqu'à 80% des crédits bancaires pour des investissements ou des équipements, aussi bien que des prêts pour la commercialisation de leurs récoltes. Le risque restant couvrant 20% des prêts est garanti par des exportateurs qui achètent le café des producteurs. Les banques ne prennent aucun risque sur des prêts accordés aux producteurs.

Groupes cibles

9. Le groupe cible pour des actions du FGCCC se compose de tous les producteurs de café et de cacao membres des organisations professionnelles agricoles reconnues :

- 700 000 producteurs de café et de cacao, dont seulement 30% sont organisés en coopérative ;
- 210.000 producteurs regroupés en coopératives ;
- 277 coopératives de café et de cacao reconnues.

Le mécanisme de garantie

10. Deux types de prêts sont garantis par le FGCCC : les prêts saisonniers qui doivent être remboursés à la fin de la campagne du café ou de cacao (moins d'un an) et des prêts d'équipement pour une durée maximum de trois ans. Le FGCCC garantit les prêts que les banques accordent aux coopératives dans le cadre des opérations de récolte de café et de cacao. La garantie est basée sur les dépôts faits par le Fonds de garantie dans les banques de prêts. Le FGCCC couvre les prêts accordés par les banques aux coopératives au niveau à hauteur de 80%. Le prêt est soit un crédit saisonnier

destiné à l'achat du café et du cacao de leurs membres, ou un crédit pour l'acquisition d'équipements nécessaires à la commercialisation (camions pour le transport, les décortiqueuses, les matériaux et l'outillage...). Les 20% restant devaient être couverts par les banques par rapport au ratio risque qui pourrait augmenter pendant que le système de garantie mis en place devient viable. La réalité cependant est que les 20% restant est soutenu par les exportateurs qui traitent avec les coopératives emprunteuses. Par conséquent, les banques impliquées dans le mécanisme de garantie ne prennent aucun risque, pendant que leurs apports financiers aux coopératives sont couverts entièrement par le Fonds de Garantie (80%) et les exportateurs (20%).

Termes et conditions pour l'accès à la garantie du FGCCC

11. Puisque la garantie de fonds est ouverte aux coopératives de café et de cacao, seul le statut de coopérative donne le droit de soumettre une demande au Fonds de Garantie. Le Comité de Garantie évalue et examine la demande de prêt. Les documents suivants sont exigés pour l'examen de toute demande :

- i) les statuts et règlement de la coopérative ;
- ii) l'autorisation des responsables de la coopérative ;
- iii) une copie de la étude de faisabilité du projet qui est l'objet de la demande ;
- iv) une copie de l'agrément de la coopérative ;
- v) un exemplaire du Journal officiel (annonces légales) ;
- vi) les trois derniers bilans et comptes commerciaux;
- vii) une garantie additionnelle fournie par un exportateur ou de la coopérative ;
- viii) le plan saisonnier ;
- ix) la marge brute d'autofinancement ;
- x) les prévisions de ventes ;
- xi) la base économique pour l'investissement (dans le cas d'un crédit d'équipement) ;
- xii) une demande adressée à la banque de la coopérative a signé par le responsable autorisé ;

12. En plus, pour être éligible le demandeur ne devrait pas avoir des arriérés de paiement des saisons précédentes.

Taux d'intérêt

13. Le taux d'intérêt de base en Côte d'Ivoire est de 11%. Ce taux peut être augmenté jusqu'à 5% dépendamment du risque que représente le client. Le taux d'intérêt du FGCCC, qui représente une commission sur le service de garantie, est 3,5% pour une garantie d'un prêt d'an et 6% pour un prêt de deux ans. Considérant la marge de la banque de commerciale qui s'élève à 3,5% le taux global oscille entre 9% et 12%, alors que sans s'intervention de la banque de commerciale le taux d'intérêt du prêt serait autour 6%.

14. En résumé, les quatre parties impliquées dans le financement agricole sont :

- le Fonds de Garantie qui apporte une garantie à hauteur de 80% du montant du prêt ;
- la Banque pour l'octroie et le recouvrement des prêts ;
- l'Exportateur pour fournir la garantie additionnelle des 20% restant sur le montant du prêt, accepter le produit des coopératives, procéder à des prélèvements pour le remboursement des arriérés de dettes et prendre des dispositions de couvrir les garanties accordées par le FGCCC ;

– les coopératives, les principaux bénéficiaire du système, sont obligées de respecter leurs engagements à payer les prêts qui leur sont accordés en livrant les produits aux exportateurs.

Relations entre FGCCC et coopératives de base

15. La devise de FGCCC' est "**nous garantissent les coopératives avec les banques pour l'amélioration de leurs conditions**". De manière plus précise, les coopératives sont le public cible du Fonds. Ainsi le rôle de l'institution est, de façon continue, d'évaluer la performance des coopératives et de les appuyer dans la conduite de leurs opérations. De manière plus détaillée, le FGCCC pose les actions suivantes en faveur des coopératives :

- 1) Evaluation et examen de la demande de prêt faite par les coopératives des producteurs ;
- 2) Apport de la garantie du FGCCC pour la mise en place du prêt
- 3) Suivi des prêts octroyés par des banques
- 4) Suivi de remboursement des prêts ;
- 5) Remboursements aux banques des prêts non recouverts auprès des coopératives ;
- 6) Formation des producteurs pour renforcer leurs capacités de base.
- 7) Attirer l'attention la coopérative sur la nécessité d'une gestion professionnelle, transparente et méthodique de la coopérative.

16. Les coopératives sont obligées de se conformer aux lois sur les coopératives dans leur méthode d'organisation et de travail, pour démontrer une gestion professionnelle et rigoureuse, et pour adopter une culture de remboursement des prêts en vue d'inspirer la confiance et bénéficier de la garantie du FGCCC et du financement des banques. Ces considérations ont amené le FGCCC à évaluer les coopératives sur le plan technique et opérationnel. Cette évaluation implique de :

- a) Visiter les coopératives sur le terrain afin de s'assurer qu'elles existent, ce qui n'ai pas toujours garanti par le passé quand un grand nombre de coopératives fictives recevaient le financement ;
- b) Vérifier les informations fournies dans leurs demandes de crédits ;
- c) Mettre à jour la base de données pour l'information du FGCCC et les banques ;
- d) Évaluez les performances des coopératives en utilisant un système de notation afin de les classer sur la base du sérieux et de la viabilité de leurs actions et également l'évaluation des risques.

Les relations entre le FGCCC et les Banques

17. Le rôle des banques dans le mécanisme de garantie est essentiel. En fait, les banques sont impliquées de manière évidente dans le Comité de Garantie pour le choix des meilleures coopératives à financer. Une fois que le Comité a donné son accord, la garantie du FGCCC pour les 80% du risque est obtenue. Dans certains cas, les banques exigent la garantie restante de 20% avant de libérer les fonds. Une fois les documents de garantie formalisés, les banques rendent disponibles les fonds et en informent le FGCCC. Les banques sont responsables de la récupération les prêts. Il existe des difficultés à travailler avec des banques :

- a) L'hésitation des banques à participer au mécanisme de garantie, car ils ne veulent pas être de négociant avec des coopératives généralement considérées comme les clients douteux et problématiques ;
- b) La difficulté à obtenir la garantie supplémentaire de 20% exigée par les banques ;
- c) Le retard dans la mise à disposition des fonds aux coopératives ;
- d) Le manque d'intérêt pour ce qui est de la surveillance et la récupération du financement, la réaction immédiate de ces banques est de se rabattre sur la garantie.

Les relations avec les exportateurs

18. Confrontés à l'hésitation des banques à prendre tout risque avec des producteurs, les exportateurs se sont sentis obligés de prendre la responsabilité de garantir les 20 % restants. En agissant ainsi, les exportateurs sont supposés être les destinataires des produits collectés par les coopératives et doivent déduire le remboursement des prêts aux producteurs et faire des provisions pour couvrir les garanties accordées par le FGCCC. Les problèmes rencontrés dans la collaboration avec les exportateurs sont :

- a) Certains exportateurs refusent de fournir la garantie supplémentaire exigée par les banques, obligeant les coopératives à trouver pour elles-mêmes les fonds nécessaires pour couvrir les 20% du risque bancaire ;
- b) Certains exportateurs n'ont pas un système de supervision fonctionnel à même de prélever à la source aux coopératives dans les meilleures conditions ;
- c) Il y a un risque, vu le cadre de la libéralisation, que les produits collectés par les coopératives soit redirigés en partie ou en totalité vers d'autres exportateurs qui offrent de meilleurs prix.

Les activités du FGCCC en chiffres

19. Depuis la campagne de production 1991/92 plus de 50.7 milliards F.CFA de prêts (USD 98.438.106 millions) ont été garantis par le FGCCC (tableau 2). Son récent bilan est représenté en annexe 1.

Campagnes	Crédits à la commercialisation	Crédits d'Investissement	Total
1991/92		126 624 335	126 624 335
1992/93	689 1000 000	837 053 580	1 526 153 580
1993/94	2 857 371 998	256 062 500	3 113 434 498
1994/95	5 021 000 000	149 579 000	5 170 579 000
1995/96	2 444 000 000	2 983 662 596	5 427 662 596
1996/97	5 800 775 000	1 715 856 003	7 516 631 003
1997/98	8 093 200 000	1 669 296 560	9 762 496 560
1998/99	14 371 928 000	1 085 133 000	15 457 061 000
1999/2000	620 000 000	15 000 000	635 000 000
2000/01	980 000 000		980 000 000
2001/02	448 000 000	500 000 000	997 000 000
2002/03	427 500 000	781 666 756	1 314 166 756
Total	41,325,374,998	9,338,267,574	50,712,642,572
Part en pourcentage	81.49%	18.41%	

1 FCFA = US\$0.00194158

20. D'autres activités du FGCCC incluent le renforcement des capacités techniques et managériales des producteurs. Il évalue également la performance des coopératives et conçoit pour eux des programmes de micro finance. Le FGCCC a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation sur le terrain en vue d'augmenter le niveau de remboursements de prêt. Les termes du partenariat entre le FGCCC, les banques, les exportateurs et les coopératives ont été clairement définis pour chaque partenaire avant qu'il puisse jouer son rôle avec un engagement ferme et déterminé pour le succès du mécanisme de garantie. Un système d'évaluation technique et opérationnelle des coopératives a été mis en place pour faciliter la tâche des partenaires le processus de sélection.

21. Malgré tous ces réalisations et efforts, un certain nombre de problèmes persistent et doivent être résolus. En effet, le manque d'intérêt des banques et les exportateurs réduit la portée des opérations de garantie. Souvent, le FGCCC est obligé de conduire toutes les opérations requises incluant l'évaluation et la sélection des coopératives, l'apport des 100 % de garantie, la libération des fonds, le suivi et le recouvrement des prêts. Le FGCCC a décidé d'explorer le financement direct de ses clients (producteurs de Coopératives/ individuel) tout en observant strictement les règles bancaires.

Partenaires pour l'exécution du projet

22. Pour ce présent le projet le FGCCC travaillera avec les banques commerciales déjà impliquées dans le financement de la campagne du café et de cacao et sont pour la plupart les partenaires du FGCCC. Ces banques sont BIAO-CI, BICICI, SGBCI, SIB, BACI, ECOBANK-CI, COFFIN et BNI. Cependant, il est important de noter que l'octroi de prêts aux producteurs/coopératives par le biais des banques commerciales pourrait accroître le taux d'intérêt des crédits aux producteurs.

a) Agence Nationale du Développement Rural (ANADER)

23. L'Anader est l'institution nationale chargée du développement rural en Côte d'Ivoire. C'est l'Agence d'encadrement pour l'agriculture. Son rôle est défini comme suit :

- améliorer les compétences des producteurs dans le système agricole ;
- encourager les coopératives et les associations de producteurs ;
- améliorer le revenu des producteurs ;
- fournir les services d'encadrement aux producteurs
- fournir l'assistance technique aux producteurs
- mettre en application les programmes ou les projets de développement rural

24. En d'autres mots, l'ANADER agit en tant qu'agence d'exécution de projet de tous les projets de développement rural en Côte d'Ivoire. Elle sera l'institution collaboratrice principale pour la réalisation du présent projet. L'ANADER a l'expertise pour identifier les cultures et activités de diversification durable. Il est également spécialisé dans la formation des producteurs.

3. Centre National de Recherche Agricole (CNRA)

25. La contribution du CNRA à ce présent projet est de fournir des plants et de matériels végétaux améliorés. En avril 1998, trois principales organisations de recherches, ayant une grande expérience dans la recherche sur les cultures d'exportation, ont fusionné pour créer CNRA. A l'origine, le CNRA a été créé pour être autonome, tirant la majorité de son financement de petites et grandes organisations de producteurs. Il est chargé de tous les types de recherches agricoles sur les cultures pérennes (cacao, café, palmier à huile, hévéa, etc.), les cultures annuelles (riz, maïs, racines et tubercules, canne à sucre, etc.), production animale (bétail et pisciculture), recherche en matière de sylviculture, systèmes de production en plantation et recherche post récolte (conservation et traitement denrées alimentaires). Le CNRA se compose de 13 centres de recherches répartis dans différentes zones agro écologiques. Bien que privatisé, CNRA a le mandat pour conduire la recherche publique. Un grand rôle a été assigné aux producteurs, aux associations des producteurs et aux agro-industries d'intégrer dans leurs orientations, dans leur gestion et dans la détermination de leurs priorités des activités de recherches.

C – Contributions gouvernementales au projet

26. Le gouvernement de Côte d'Ivoire appuie pleinement le projet, qui est en conformité avec son programme de développement rural. Le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques donnent leurs appuis politiques et techniques. L'engagement financier est garanti par le Ministère des finances, et une lettre a été adressée à cet effet au Directeur de Général du Fonds Commun.

B - Organisation et administration de l'OCIBU et autres Institutions

a) OCIBU

27. L'OCIBU se chargera de la coordination des activités. L'OCIBU est l'organisation gouvernementale en charge de la coordination et du développement de l'industrie du café au Burundi. Depuis l'indépendance en 1962, l'Etat a géré le monopole du café et à garder plusieurs producteurs dans cette seule culture d'exportation. Le café est cultivé par environ 500 000 producteurs à travers tout le pays sur des altitudes comprises entre 1.250 et 2000 m. Malgré les tentatives de l'Etat pour réduire son influence et favoriser la privatisation, ce secteur a hérité d'une organisation qui demeure rigide. L'OCIBU gère la vente aux enchères du café à Bujumbura chaque semaine et régularise et suit les exportations.

b) UCODE

28. Au Burundi deux institutions (COOPEC et UCODE) gèrent le projet de micro crédit dans le pays et ont leurs représentations dans différentes zones de production de café. L'UCODE a été jugée plus qualifiée pour la réalisation du projet pour ses compétences générales (administration de prêt, rapport), sa présence dans les zones sélectionnées et ses dispositions à participer à un tel projet.

c) INADES Formation Burundi

29. Cet établissement organise les associations des producteurs depuis 1997 et assure la formation pour le renforcement des capacités. Il a développé un système très efficace et peu coûteux pour amener les producteurs au niveau technique requis quand ils s'adonnent à d'autres cultures.

Annexe – 4 Vue d'ensemble de l'économie de café dans les pays participants

Sommaire des problèmes et des issues dans le d'Ivoire du Burundi et du Côte

1. La situation de prix bas de café résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. En effet, l'offre de café est pendant cinq années consécutives en excès depuis la campagne 1998/99. La production totale de la campagne 2002/03 est estimée à presque 119 millions de sacs de 60kg alors que la consommation mondiale est seulement de 109 millions. La croissance annuelle de la consommation est restée modeste au cours des cinq dernières années, différant de la croissance annuelle de la production. En outre, l'approvisionnement excessif d'année en année a contribué à l'accumulation de stock estimé maintenant à plus de 40 millions de sacs. En dépit des bas prix, les niveaux de production demeurent inchangés, parce qu'il y a très peu de solutions de rechange viables, une situation qui accentue la pauvreté dans les communautés de production de café. Avec l'émergence du Vietnam comme principal fournisseur, de perspectives ailleurs en Asie et le rendement élevé de l'industrie de café au Brésil, il y a des indications que, à moins d'un contretemps majeur lors de la campagne 2003/04, la production mondiale demeurera bien au-dessus de la consommation mondiale si des mesures ne sont pas prises pour remédier à ce problème.

2. Le café représente non seulement une source importante des revenus en devises étrangères pour beaucoup de pays, mais c'est une source importante de rentrée d'argent pour les populations vivant dans les campagnes. Il permet à certains pays d'acheter les produits manufacturés et stimule l'activité économique intérieure en procurant un pouvoir d'achat aux producteurs. Pendant que certains pays en voie de développement sont parvenus à réduire leur dépendance, pour d'autres, par contre, cette dépendance reste élevée. Les mouvements de matière dans la chaîne de valeurs de café se composent de 7 étapes comprenant :

- (1) la culture et traitement initial à la ferme ;
- (2) le traitement jusqu'à l'étape de la cerise verte ;
- (3) L'exportation ;
- (4) L'expédition
- (5) L'importation ;
- (6) La torréfaction
- (7) Et la vente au détail

3. Alors que, en général, les trois premières étapes des activités qui donnent de la valeur aux grains de café verts se déroulent dans les pays producteurs, le reste des opérations, qui contiennent la partie essentielle de valeur de café, sont exécutées dans les pays consommateurs. Par conséquent, la chaîne d'approvisionnement de café est conduite par l'acheteur et non par le vendeur. Ce sont les détaillants et les torréfacteurs qui ont fixé les règles du jeu, non pas les petits producteurs qui reçoivent seulement une fine part du prix de vente au détail. Vu le fonctionnement de l'approvisionnement international, le lien entre les producteurs et les consommateurs est perdu. Le café est commercialisé moins cher à travers un réseau d'intermédiaires, comprenant des commerçants locaux, des exportateurs, des commerçants internationaux, des torréfacteurs et des détaillants, qui capturent chacun un pourcentage du prix au détail du café. La majeure partie de ce prix au détail du café est capturé au cours de la deuxième étape du traitement, qui se produit en dehors des pays producteurs. Bien que des efforts soient faits pour augmenter la part des producteurs en valeur de café, le présent projet de diversification se concentrera sur la capture de la valeur le long de la chaîne d'approvisionnement des cultures de diversification. En d'autres termes, le projet aidera des producteurs à tirer des prix de vente au détail des produits diversifiés une part élevée.

4. Parmi les 49 nations les plus pauvres du monde 49, les Pays les Moins Avancés (PMA), 39 des ces pays, y compris beaucoup de pays producteurs de café, se trouvent en Afrique. En effet, environ 33 millions de personnes dans 25 pays africains vivent de la culture du café. La plupart des pays africains continuent de dépendre du café pour leurs recettes d'exportation. Dans le même temps, la part de l'Afrique dans la production et l'exportation mondiale de café a diminué. La crise actuelle illustre la fragilité et la vulnérabilité de ces pays qui dépendent du café, aux chocs externes tels qu'une réduction persistante des prix. Le tableau 1 donne l'évolution de la production de café en Afrique et le pourcentage dans la production du monde.

Tableau 1 : PRODUCTION TOTALE DES PAYS PRODUCTEURS AFRICAINS
CAMPAGNES DE PRODUCTION 1997/98 À 2002/03
(000 sacs)

Début de campagne de production		1997	1998	1999	2000	2001	2002
TOUS LES PAYS PRODUCTEURS		96 213	106 055	114 523	112 334	109 952	118 803
L'AFRIQUE		14 881	14 429	19 408	16 002	15 040	15 677
L'Angola	(a)	64	85	55	50	21	56
Le Bénin @	(o)	0	0	0	0	0	1
Le Burundi	(a)	297	356	501	337	257	433
Le Cameroun @	(o)	889	1.114	1.370	1.113	1.200	1.100
Représentant Central D'Africain @	(o)	115	214	241	122	75	117
Le Congo, D.R. de	(o)	800	644	457	433	430	735
Le Congo, Rep. Of @	(j)	3	3	3	3	3	3
La Côte d'Ivoire @	(o)	4.164	1.991	6.321	4.846	3.492	3.433
Guinée équatoriale @	(o)	2	1	0	0	0	2
L'Ethiopie	(o)	2.916	2.745	3.505	2.768	3.756	3.750
Le Gabon @	(o)	3	4	2	0	1	2
Le Ghana	(o)	28	45	44	38	17	45
Guinée	(o)	172	140	112	114	101	125
Le Kenya	(o)	882	1.173	1.502	988	992	918
Le Libéria	(o)	5	5	5	5	5	5
Le Madagascar @	(a)	623	992	427	366	147	417
Le Malawi	(a)	61	64	59	63	60	44
Le Nigéria	(o)	45	46	43	45	41	45
Le Rwanda	(a)	194	222	308	273	307	280
La Sierra Leone	(o)	50	24	76	28	15	45
La Tanzanie	(j)	624	739	837	821	624	824
Le Togo @	(o)	222	321	263	197	116	300
L'Ouganda	(o)	2.552	3.298	3.097	3.205	3.166	2.800
La Zambie	(j)	40	56	58	90	96	114
Le Zimbabwe	(a)	130	147	122	97	118	83
% de l'Afrique dans la production du monde		15.47%	13.61%	16.95%	14.25%	13.68%	13.20%
% de la Côte d'Ivoire en Afrique		27.98%	13.80%	32.57%	30.28%	23.22%	21.90%
% De la Côte d'Ivoire dans le monde		4.33%	1.88%	5.52%	4.31%	3.18%	2.89%
% du Burundi en Afrique		2.00%	2.47%	2.58%	2.11%	1.71%	2.76%
% du Burundi en monde		0.31%	0.34%	0.44%	0.30%	0.23%	0.36%

@ membre du groupe d'OAMCAF

(a) Campagne de production débutant 1 avril

(j) Campagne de production débutant 1 juillet

(o) Campagne de production débutant 1 octobre

5. Malgré des sols fertiles, les rendements moyens sont de 250-340 kilogrammes par hectare, comparé aux 2 tonnes par hectare dans la plupart de pays d'Asie et d'Amérique latine. La part de l'Afrique dans la production mondiale totale a considérablement baissé, chutant à 13.84% en 2002/03 et 2001/02 comparé à une moyenne de 22% dans les années 80. Pour différentes raisons, la baisse générale pourrait continuer. Des infrastructures inadéquates après la libéralisation, les coûts de production supérieurs aux prix du marché, la réduction des fonds pour les services de recherches et d'encadrement, les difficultés d'accès au crédit pour les producteurs, faiblesse des organisations de producteurs, et une forte concurrence provenant de producteurs performants tels que le Brésil et le Vietnam sont quelque unes des raisons qui explique la baisse continue de la production. Pour leur survivre, les producteurs de café auront besoin d'aides financière et technique pour améliorer la qualité, réduire les coûts et commercialiser leur café efficacement. Puisque la baisse des prix persiste, il est nécessaire de trouver des sources alternatives de revenu à travers la diversification et les diverses activités. En effet, les observations des facteurs fondamentaux du marché rendent difficile d'envisager un redressement des prix ou même l'amélioration de la situation dans les années à venir.

6. Pour les producteurs africains, le café est un investissement à long terme, prenant 3-4 ans depuis la plantation pour commencer des fruits, et dure jusqu'à 40 ans avant de devenir moins productif. Après avoir été forcés par des colons à cultiver le café au début du 20ème siècle, la culture du café est devenu source de revenu traditionnelle pour les producteurs africains. Presque tous ont de petites exploitations de subsistance. Cependant, leurs méthodes de production traditionnelles de café donnent des rendements qui sont considérés faibles en temps modernes en comparaison avec la production asiatique et latino-américaine. La baisse des prix, l'investissement dans les services d'encadrement et de recherche ont entraîné une baisse de la qualité et des rendements avec comme résultat des revenus économiquement faibles. Cependant, la plupart des producteurs persistent à produire le café bien qu'ils génèrent de faibles revenus. Les producteurs n'ont pas le capital, le savoir faire ou d'autres ressources telles que les infrastructures pour l'accès au crédit et aux marchés qui leur permettraient de considérer la production d'autres cultures plus rentables. La pauvreté continue et empire.

7. En Côte d'Ivoire, la culture du café fait partie et du modèle d'ivoirien de développement agricole dans lequel des cultures annuelles de subsistance sont combinées avec les cultures pérennes telles que le café et le cacao. En dépit de la diversification de l'agriculture, le café et le cacao demeurent les moyens d'accéder à un revenu monétaire sûre pour plus de 3 millions de familles dans les zones rurales, sur une population totale de 16,37 millions. Un des faits très habituel en Côte d'Ivoire, est de cultiver le café et le cacao côte à côte. Les plantations de café couvrent une superficie estimée à 1,2 million de hectares, dont 800.000 sont en production. Les plantations généralement sont mal entretenues et exploitées dû au manque d'équipement accroître la performance. Quelques 80% des arbres de café ont été plantés de manière peu méthodique, à l'initiative des producteurs, utilisant des variétés de plants d'origine inconnue et à faible rendement. Les exploitations sont petites, généralement entre 0.5 et 5 hectares, et quelques fois allant entre 10 et 20 hectares. Le PIB par tête est de 715 dollars américains.

8. Au niveau social, le café joue un rôle important dans la stabilité de la population agricole et dans la création d'emploi dans les zones rurales. Le café assure également une large distribution du revenu au sein des familles de petits producteurs. Avant la libéralisation de l'industrie du café, une stratégie gouvernementale, soutenue par un structure administrative et de financière et un système de commercialisation, ont permis à la Côte d'Ivoire d'embarquer sur des programmes de développement accéléré avec de grands projets de développement régionale tels que les agro-

industrie, qui serait des points focaux pour la croissance avec des effets secondaires importants dans l'ensemble le secteur agricole.

9. La libéralisation de l'industrie, effectuée en 1999 à la hâte sous l'insistance des bailleurs et qui a consisté en la dissolution de la *Caisse de stabilisation*, a entraîné une baisse économique accentuée avec une chute de près de 70% des revenus des producteurs de café. Cette situation a été aggravée par la chute des prix du café et une concentration des bénéfices des exportations au profit d'une poignée de multinationales. Les petits producteurs, une fois confrontés à dans des conditions économiques, financières et sociales défavorables, sont parfois forcés de vendre leurs produits à ces multinationales à de bas prix. De plus, avec les conditions incertaines du marché provoquées par la libéralisation de l'industrie, certains exportateurs ont eu des difficultés à obtenir des fonds pour financer la récolte. Les facteurs de la production qui étaient fournis avec le crédit aux producteurs par les acheteurs privés, avec le remboursement au moment où de l'achat du produit ont cessé d'être disponibles. En conséquence, la pauvreté rurale s'est accentuée. Il est donc impérieux de prendre des mesures correctives afin d'aider les petits producteurs de café à renforcer leur capacité concurrentielle et à s'assurer un meilleur quotidien à partir d'activités agricoles.

10. Avec une population de presque 7,2 millions d'habitants concentrée sur une surface géographique de 28,000 kilomètres carrés, le **Burundi** est, avec le Rwanda, l'un des pays les plus 'peuplés' au monde. Le PIB par tête est estimé à 94.50 dollars américains en 2002 et 70% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. La pauvreté dans les zones rurales, où vivent 91% de la population, est passée de 35% en 1992 à 58% en 2002. Dans le même temps, la pauvreté urbaine a doublé, passant 34% en 1992 à 68% en 2002. L'effondrement économique et la discontinuation de plusieurs de services publics au Burundi ont causé de profondes souffrances et ont sévèrement limité le développement agricole en rendant difficile à l'accès aux intrants agricoles et aux marchés.

11. Le Burundi a un potentiel important, avec une pluviométrie adéquate et de bons sols. Environ 90% de la population vivent de l'agriculture, et représentent 50% du PIB et plus de 80% des recettes d'exportation. Historiquement, chaque producteur a, en moyenne, 1 hectare de terre. Approximativement 0,1 hectare est utilisé pour la production le café et une superficie similaire est utilisée pour les cultures vivrières. Ces parcelles de terrain ne sont pas normalement contiguës mais peuvent être dispersées sur une large superficie de versant de colline ou de marécages adjacents le lieu de résidence du producteur. Sous la règle coloniale Belge la production agricole diversifiée a été vivement découragée en particulier pour ce qui est de la culture du café. Les récoltes vivrières sont composées de haricots, maïs, bananes, manioc, sorgho, patates douces, d'une variété de légumes (carottes, oignons, etc...) et d'une variété de fruits (papaye, mangues, etc.). L'ordre de la préférence des cultures vivrières varie en fonction des différences écologiques régionales. Dans tous les cas, le maïs est la culture de base céréalière et le haricot, la principale source de protéines. Bien que les occasions pour la diversification en dehors du café soient limitées du fait de la croissance rapide de population et au manque de terres arables avec une pluviométrie suffisante, les cultures vivrières joueront un rôle important dans les cultures diversifiées pour les petits producteurs. La diversification à d'autres cultures génératrice de revenu est restreinte par disponibilité des infrastructures de traitement ou de commercialisation dans les zones de productrice du café.

12. Certains des principaux problèmes de ce pays enclavé sont :

- La croissance de la population et la nécessité d'accroître la production alimentaire pour satisfaire les besoins de futur ;
- Terre disponible limitée, problèmes avec d'érosion et de dégradation des sols ;

- La forte dépendance au café pour la génération de devises étrangères et de gagne pain des producteurs ;
- Le besoin de réduire la pauvreté de sa population rurale et urbaine
- L'accès limité aux financements ruraux.

13. Partant de l'analyse ci-dessus, il est évident que les pays producteurs de café et les cultivateurs de café dans les pays participants au projet comme un certain nombre d'autres pays producteurs, sont confrontés aux problèmes critiques suivants :

- a) Une crise liée au faible prix du café
- b) Un excès de la production de café sur le marché
- c) Une grande dépendance vis-à-vis du café
- d) L'inefficacité l'industrie du café en Afrique
- e) La part réduite de l'Afrique dans le commerce de café
- f) La réduction du revenu des producteurs
- g) L'insécurité du revenu dans les zones rurales
- h) L'augmentation du niveau de la pauvreté dans la communauté rurale
- i) Le faible accès aux possibilités de crédits
- j) Le taux d'intérêt élevé des prêts
- k) La marginalisation des producteurs après la libéralisation de secteur agricole
- l) L'insécurité alimentaire

14. Identifiant ces problèmes, particulièrement la forte dépendance à une ou très peu de matières premières agricoles et les risques associés, des agences de développement ont promu l'idée de la diversification des cultures pour les pays dépendants des matières premières agricoles.

LE SECTEUR BANCAIRE EN COTE D'IVOIRE

15. Avec 21 institutions dont 15 banques et 6 institutions financières, la cote d'Ivoire a le secteur bancaire le plus développé de la Zone UEMOA, une organisation monétaire de la région composée de 8 pays (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo). Elle représente 38,3% du marché total. Cependant le secteur bancaire est dominé par de grosses institutions qui constituent en fait un oligopole. Un petit nombre d'institutions dont la BIAO-CI, la BICICI, la SGBCI et la SIB contrôle presque toute la clientèle de ce secteur. Cette situation a un effet néfaste sur les clients qui sont sujets à des frustrations et à des humiliations. L'objectif de ces institutions, qui sont gérées de l'extérieur, n'est pas d'aider dans l'émergence de la prospérité des agents économiques mais plutôt de faire un maximum de profits en prenant le minimum de risques. Cela explique la marginalisation du secteur agricole, des petites entreprises et du secteur informel. Moins de 5% des banques au sein des pays membres de l'UEMOA, prêtent au secteur agricole avec moins de 3% pour la Côte d'Ivoire. Ces institutions concentrent leurs soutiens bancaires et financiers à un nombre restreint de grandes compagnies.

Les forces et les faiblesses du secteur bancaire en Côte d'Ivoire

16. Malgré les difficultés économiques rencontrées en Côte d'Ivoire au cours ces deux dernières années dues la détérioration de la situation socio-politique, le secteur bancaire est toujours resté fort. A cause de la réduction de l'emploi dans ce secteur comme le résultat de l'attitude prudente de la majorité des banques dans ce climat socio-politique incertain, il y a eu une grande amélioration de leur liquidité. Selon la Banque Centrale, les surplus varient entre 150 et 200 Milliards FCFA (soit entre 291.2 et 388.3 millions de dollars américains). Les autorités bancaires et monétaires devenues plus regardant que par le passé pour ce qui est du respect des règles bancaires, spécialement pour les mesures de prudences. La commission bancaire effectue régulièrement des inspections.

17. Le système bancaire est de nature oligopolistique, avec un petit nombre d'institutions lié à des compagnies étrangères, opérant la majorité des transactions bancaires. Quatre banques (la SGBCI, la BICICI, la BIAO-CI et la SIB) contrôlent 80% du marché bancaire. Les 20% restants sont partagés par 11 banques. Ces quatre banques qui contrôlent les 80% du marché sont des filiales des banques étrangères suivantes BNP/Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais, Belgolaise et Citibank NA.

18. Une autre faiblesse du système bancaire en Côte d'Ivoire est le niveau peu élevé de ses activités. Les services bancaires sont exécutés par 160 branches, soit un ratio de couverture géographique d'une branche pour 110 000 habitants ou une branche par ville. Il existe seulement 370 000 titulaires de comptes cheque pour une population active de 5,3 millions. Cela signifie que 7% de la population de la Côte d'Ivoire détient un compte bancaire. Le secteur agricole souffre d'une mauvaise répartition des ressources. Le secteur bancaire ne peut donc pas contribuer à la réduction de la pauvreté. Le système financier devrait agir de sorte à supporter la croissance en soutenant l'agriculture. Un certain nombre d'expérimentation dans le financement agricole a été entrepris par des entités non-spécialistes, soit par des agences gouvernementales ou des sociétés de développement. Ces formes de crédit aux producteurs qui étaient liés soit à l'implication financière du gouvernement soit aux entreprises avec des organisations non spécialisées, ont également échoués.

Financement de l'agriculture en Côte d'Ivoire

19. En dépit de la taille du secteur agricole, son financement a été marginalisé. En effet, l'agriculture qui emploie plus de 2/3 de la population active et contribue pour 35% du PIB et 70% aux recettes d'exportation bénéficie d'une contribution extrêmement modeste des banques. Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) reçoit 3% du financement des banques tandis que le secteur secondaire obtient 32% et le secteur tertiaire 65%. Dans la pratique les banques restreignent l'ensemble de leur participation aux opérations de courte durée, qui présentent peu de risques. Les opérations liées aux cultures et la production animale présentent moins d'intérêt aux banques que les activités commerciales. Depuis la dissolution de la BNDA (*Banque Nationale le Développement Agricole*) en octobre 1991, il n'y a plus eu d'établissement spécialisé dans le financement de l'agriculture. Le financement de l'agriculture reste dépendant de :

- Canaux commerciaux privés dont l'aide à court terme est habituellement inadéquate ;
- Recours aux prêts à des taux exorbitants pour augmenter le crédit à court terme ;
- Les ressources étrangères sont augmenté par l'Etat pour financer les besoins à moyens long et terme de l'agriculture ;
- Fonds sociaux agricoles ;
- Institutions d'épargne et de crédits mutuels ;
- Les fonds Ivoir-Suisse pour le développement économique et social (FISDES).